



21 septembre 2015

Procès-Verbal n°4

Direction Générale

A l'ouverture de la séance :

**Membres présents :**

---

PÉLISSARD Jacques, BOURGEOIS Daniel,	délibération n°2
BENAGRIA Nadia, BOIS Christophe,	présent de la délibération n°3 à la
CHAMBARET Agnès, HUELIN Jean-	délibération n°23), MARMIER-
Philippe, HUET John, LANDRY Laura,	MOUCHANAT Isabelle, FICHET Richard,
VUILLEMEY Eric, BRUN Nelly, ELVEZI	BRÉRO Cyrille, OLBINSKI Sophie,
Patrick, PÉPIN-LAMBERT Evelyne,	LAURIOT Pierre, KARAL Heyçan,
LACROIX Evelyne, DRHOVIN Annette,	PETITJEAN Paule, BORCARD Claude,
GROSFILLEY Gérald, LAGALICE Pascal,	RAVIER Jean-Yves, PERRIN Anne,
VAUCHEZ Jean-Marc, BERTHOD Nicole	DUVERNET Marc-Henri, GAFFIOT Thierry
(absent de la délibération n°1 à la	

**Membres absents excusés :**

---

GALLE Valérie donne procuration à LAGALICE Pascal, LANÇON Jacques donne procuration à ELVEZI Patrick, LUGAND Nadia donne procuration à HUET John

**Secrétaires de séance :**

---

M. BRÉRO et Mme PERRIN

Convoqué le : 15 septembre 2015  
Affiché le : 22 septembre 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni le vingt et un septembre deux mille quinze à 20h30 à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil Municipal.

M. LE MAIRE ouvre la séance et présente les excuses de Mme Valérie GALLE, M. Jacques LANÇON, Madame Nadia LUGAND qui donnent pouvoir respectivement à M. Pascal LAGALICE, M. Patrick ELVEZI et M. John HUET.

M. Cyrille BRERO et Mme Anne PERRIN sont désignés secrétaires de séance.

-=-=-=-=-

### **COMMUNICATIONS**

M. LE MAIRE fait part du décès de :

- Mme Jeanne GAVAND, survenu le 12 août 2015. Elle était la mère de Madame Isabelle CHAVANNE, Adjoint technique au Foyer Colbert.
- M. André ODOBERT, survenu le 27 juillet 2015. Il était Maire de la Commune de l'Etoile et Vice-Président de la Communauté de Communes du Bassin de Lons-le-Saunier délégué aux sports de 2001 à 2008.

Il renouvelle aux familles ses condoléances et celles du Conseil Municipal.

-=-=-=-=-

### ***Approbation du procès-verbal du 25 juin 2015***

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

-=-=-=-=-

## Dossier n°1

**Rapporteur :** M. Jacques PÉLISSARD

**OBJET :** **Motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France - baisse des dotations de l'Etat**

### Exposé :

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4% en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Lons-le-Saunier rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Lons-le-Saunier estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Lons-le-Saunier soutient la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé :

- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures)
- la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux
- la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

### **Débat :**

Avant de passer à l'ordre du jour, M. LE MAIRE sollicite les élus du Conseil Municipal pour l'inscription d'une question complémentaire à la suite du rassemblement des maires et de leur mobilisation face à la baisse des dotations de l'État. Il s'agit de voter une motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France, comme cela a été fait par le Conseil Communautaire au printemps 2015.

M. GAFFIOT se dit non seulement d'accord pour ajouter cette question à l'ordre du jour, mais il propose de l'inscrire non pas en fin de séance, mais en première question, compte tenu de l'impact de la baisse des dotations sur les questions qui seront à débattre au cours de ce conseil.

Compte tenu de ces éléments, M. LE MAIRE propose de débiter l'ordre du jour par ce dossier après un vote à l'unanimité pour le rajout cette délibération.

En complément de la délibération, M. LE MAIRE rappelle le contexte avec des chiffres qui parlent. La Ville de Lons-le-Saunier en 2013 percevait 5 100 000 € de DGF contre 3 200 000 € en 2017, soit une baisse de 1 800 000 € mais en cumul, cela représente une baisse de 3 millions d'euros. Les investissements et le fonctionnement vont subir une saignée sans commune mesure. Or, les dotations de l'État, ça n'est pas un « cadeau » envers les collectivités, mais une compensation des charges transférées. L'effet ciseau qu'il dénonce depuis de nombreuses années est redoutable puisque face à des charges qui augmentent, les dotations baissent.

Si pour la Ville, la baisse des dotations représente 1 800 000 €, pour l'agglomération, la sanction est plus sévère. De 1 800 000 € de DGF en 2011-2012, ECLA percevra 900 000 € en 2017, soit la moitié. Cette situation altère les capacités d'investissement et le bon fonctionnement des services.

M. LE MAIRE rappelle que l'investissement public est assuré à 70% par les collectivités territoriales. Un article récent de la Gazette des Communes évoquait une diminution de 25% des investissements en 2015, et moins d'investissement, c'est moins d'emploi dans les entreprises du bâtiment.

Les maires sont bien conscients de la nécessité de participer à l'effort global de la nation pour le redressement des comptes publics, mais pas à ce niveau là, ni à ce rythme. Il faut pouvoir lisser dans le temps pour programmer et s'organiser, notamment par la mutualisation.

Le bureau de l'Association des Maires de France est composé de personnes de toute tendance politique confondue. Par exemple, Le Président, François BAROIN « Les Républicains », le Vice-Président, André LAIGNEL, « Socialiste », M. LAURENT « UDI », M. VERNIER, « Socialiste » et le Maire de Bagneux, communiste ont tous cosigné cet appel à voter cette motion. Il ne s'agit donc pas d'une approche politicienne, car les Maires, au delà

de leur sensibilité et au delà des clivages entre communes rurales, communes urbaines lancent un appel au gouvernement pour prendre en compte la réalité locale.

M. LE MAIRE rappelle que les collectivités ont un rôle de maillage des territoires et il est important de montrer l'union des Maires pour préserver les capacités d'investissement et de fonctionnement des collectivités.

Puis, il ouvre le débat et donne la parole à M. GAFFIOT qui explique pourquoi il votera cette délibération. Au delà des clivages politiques, il y a des valeurs qu'il partage même si des différences apparaissent et se traduisent dans certains débats.

M. GAFFIOT confirme que la baisse des dotations conduisent certains élus à remettre en cause leur engagement, alors qu'ils n'ont pas d'autre but que celui de servir la collectivité et il faut leur en donner les moyens.

Il confirme qu'il faut dire non à la baisse des dotations, mais il faut engager une réforme juste de la fiscalité. Sur le site du Figaro, il a lu récemment que 36,9 milliards d'euros de dividendes étaient versés aux actionnaires du CAC 40, en augmentation de 2,7%. De l'argent, il y en a ! En 1980, 30% des dividendes des entreprises du CAC 40 revenaient aux actionnaires contre 80% en 1993. Le problème n'est pas un manque de recettes, mais un problème de redistribution de celle-ci. Cette austérité remet en cause le service public qui a du mal à survivre. Le travail en assemblées délibérantes n'est pas rémunéré et certains élus, alors qu'ils s'engagent pleinement dans leurs missions, ne perçoivent aucune indemnité et le travail des agents publics devient de plus en plus difficile alors que les compétences sont de plus en plus larges.

Cette situation n'est pas sans conséquence pour les concitoyens. Le secteur qui en fait le plus les frais est celui de la culture qui paie très cher la baisse des dotations de l'État. Certes les programmes d'investissement sont mis à mal, mais le fonctionnement aussi, car il est nécessaire d'avoir des agents pour répondre aux demandes des usagers.

M. LE MAIRE répond que l'investissement est remis en cause, car au niveau du fonctionnement, la DGF permet encore à ce stade de payer les salaires des agents. Si les investissements diminuent, alors les services devront être allégés, notamment ceux qui gèrent les marchés publics.

Puis, M. LE MAIRE donne la parole à M. DUVERNET qui aurait préféré avoir à l'ordre du jour une motion sur l'accueil des réfugiés, car cette question mériterait un débat en séance du Conseil Municipal. M. DUVERNET rappelle que la France est un état souverain qui répond aux règles européennes. Il a toujours entendu que le Conseil Municipal n'était pas une tribune politique et que les questions à caractère national n'avaient pas leur place dans cette assemblée. Il constate que M. BAROIN s'est tu sur beaucoup de sujets, mais se fait entendre avant les élections régionales. Dans le programme de « l'UMP », les élus devenus Républicains annonçaient 100 milliards d'euros d'économies à réaliser, soit le double de l'effort demandé par le gouvernement en place. Il conviendrait d'éviter ce double langage. Certes, les difficultés existent, et M. DUVERNET ne ferme pas les yeux, mais il regrette que M. LE MAIRE parle sans cesse de la DGF sans évoquer l'augmentation de la DSU qui augmente de 4%. C'est la raison pour laquelle il s'abstiendra sur cette question.

M. LE MAIRE répond qu'il n'a pas de double langage, car ce constat est fait par tous les élus de toute sensibilité confondue et s'agissant du programme des Républicains en 2017, il lui est impossible à ce jour de savoir ce qu'il en sera exactement.

Par ailleurs, les comparaisons faites entre la baisse de la DGF et l'augmentation de la DSU sont sans commune mesure, car une baisse de 30% de DGF cela signifie 1 800 000 € en 2017 en moins et 3 millions cumulés, alors que la DSU, c'est une augmentation de 4% sur l'assiette de 750 230 € !!!

M. LE MAIRE ajoute qu'une commission consultative en matière de normes engendrera des charges supplémentaires pour les collectivités de 1,4 milliards d'euros. Dès

2015, plusieurs communes seront en incapacité de rembourser leurs intérêts d'emprunt. La situation est grave et si tous les partis politiques se sont unis sur la rédaction d'un même texte, c'est bien pour pousser un crime d'alarme et montrer la gravité d'une telle décision.

M. GAFFIOT ajoute que l'intérêt de cette délibération est de placer les élus de l'ensemble des collectivités dans le refus. Si le gouvernement instaure l'austérité, c'est parce que l'Europe l'impose. Il lui appartient donc d'aller négocier avec l'Europe pour changer les choses, car ce mouvement se veut avant tout le défenseur de l'autonomie des collectivités.

Puis, M. LE MAIRE donne la parole à Mme PERRIN qui précise qu'elle aurait été plus sévère et plus radicale dans la rédaction de la délibération.

La France est un pays riche. Elle rappelle que si le traité du TAFTA est ratifié, la situation sera encore beaucoup plus dramatique et elle en appelle au soutien de M. LE MAIRE pour se mobiliser sur cette question qu'elle avait déjà évoquée en question orale. Elle indique avoir l'intention de soumettre à nouveau cette question à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal.

La problématique d'aujourd'hui démontre la fin d'un système ou les politiques menées successivement de gauche comme de droite depuis 40 ans nous conduisent « dans le mur ». Elle pense que ça n'est parce que nos gouvernements divers et variés ont pris de mauvaises décisions que nous devons baisser les bras à l'échelon communal. Elle votera la motion relative à la baisse des dotations favorablement. Elle explique cependant que M. LE MAIRE ne peut pas proposer d'un côté cette motion et valider le TAFTA lorsqu'il est dans sa fonction de Député.

M. LE MAIRE répond que cette question ne relève pas de la compétence communale mais Mme PERRIN pense que la force des citoyens permettra de faire voler en éclat ce traité dangereux pour notre avenir.

#### Décision :

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à la majorité avec 28 voix pour et 4 abstention(s) (PETITJEAN Paule, BORCARD Claude, RAVIER Jean-Yves, DUVERNET Marc-Henri),

- **SOUTIENT** l'action menée par l'Association des Maires de France pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat,

- **AUTORISE** le Maire à transmettre cette délibération à Monsieur le Président de l'Association des Maires de France.

---

#### Dossier n°2

**Rapporteur :** M. Jacques PÉLISSARD

**OBJET :** Association Maison Commune - convention d'objectifs et de moyens

#### Exposé :

L'Assemblée Générale de l'Association Maison Commune a procédé à la modification de ses statuts afin d'intégrer la gestion d'un 2<sup>ème</sup> site sis 1, rue des Mouillères en sus de la Maison Commune située 1025, rue des Gentianes.

Pour tenir compte de ces nouvelles missions confiées à l'Association, il y a lieu de revoir la convention d'objectifs et de moyens, en cours actuellement, conclue le 30 juin 2006 entre la Ville et l'Association.

Les objectifs fixés à l'Association rappellent l'ensemble des missions qui lui sont dévolues par les différents conventionnements existants avec la Caisse d'Allocations Familiales du Jura (CAF), la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) ou le Conseil Départemental du Jura.

Pour atteindre ces objectifs, la Ville alloue à l'Association des moyens en termes de locaux, de personnel, de véhicules ou de matériel de téléphonie et d'informatique ainsi que des moyens financiers.

Au titre de la convention en cours, une subvention de fonctionnement de 61 000 € a été versée à l'Association en début d'année 2015. Pour tenir compte des nouvelles missions confiées sur l'espace 1, rue des Mouillères, il est proposé de verser une subvention complémentaire de 40 000 € pour l'année 2015.

Le Comité Exécutif Local, dans sa séance du 10 septembre 2015, a émis un avis favorable et a proposé le versement d'une subvention complémentaire de 40 000 € pour l'année 2015.

#### **Débat :**

M. LE MAIRE ajoute que ce deuxième site aura une vie intense à partir de janvier 2016, après les travaux de rénovation thermique. Ces derniers débuteront en octobre et ce site sera un outil complémentaire qui permettra d'éviter les doublons avec l'Espace Marjorie.

Puis, M. LE MAIRE ouvre le débat et donne la parole à M. GAFFIOT dont l'intervention est jointe en annexe n°1.

Ensuite, il donne la parole à Mme PERRIN qui explique qu'elle ne fera pas l'intervention du conseil municipal du 25 juin dernier, mais elle voit à travers cette proposition de convention d'objectifs et de moyens une volonté de retirer le libre arbitre à cette association. Elle met par ailleurs en doute la neutralité politique. Quant aux modifications statutaires, elle se demande si la main mise d'une collectivité sur une association n'est pas sans incidence sur ses possibilités de subventions extérieures et sur le maintien des agréments délivrés par les différents partenaires. Elle pense qu'il eût été préférable de faire une régie municipale car cette construction lui paraît inquiétante et c'est la raison pour laquelle elle s'abstiendra sur cette délibération.

M. LE MAIRE répond tout d'abord à M. GAFFIOT en lui expliquant qu'il ne faut pas confondre égalité des droits avec égalité des chances. L'égalité des droits est prévue par la constitution, c'est une règle de base, alors que l'égalité des chances n'est pas un droit mais procède d'une action soit des collectivités, soit de l'État qui permet de tendre, de pourvoir à la mise en œuvre de ce principe des chances. Il est essentiel de distinguer les droits de l'action.

Sur la question du recrutement d'un directeur et sur le personnel en général, M. LE MAIRE ne cache pas que le but de cette mutualisation est la recherche d'économies de fonctionnement, sans quoi la baisse de 1,8 million d'euros de DGF sera difficile à compenser. Il n'y aura plus qu'un seul Directeur qui aura la responsabilité des deux sites et le bâtiment sera bien entretenu.

Quant aux aménagements à réaliser, notamment sur la grande salle pour améliorer l'acoustique, des pièges à sons peuvent être envisagés, ou la pose de rideaux en partie haute.

Sur le fonctionnement associatif, M. LE MAIRE confirme qu'une véritable dynamique se déclenche, avec une volonté de tendre vers un service public de qualité. Il n'est pas question de main mise par les élus sur cette association, mais la collectivité qui met à disposition les locaux du personnel et, qui assure 80 % des financements, a un droit de regard légitime sur l'action de cette association. M. LE MAIRE rappelle qu'en sus des élus désignés pour représenter la Ville au sein de l'association, il va procéder à la désignation de personnes qualifiées qui seront choisies non pas en raison de leur appartenance politique mais en raison de leur investissement au sein de cette association.

Puis, M. LE MAIRE donne la parole à M. BOIS qui complète son intervention en rappelant que le défi est de faire aussi bien et même mieux, sans surcoût. S'agissant du Directeur du Centre de Loisirs, ce dernier a décidé de partir à la suite d'une formation qu'il a suivie. Dans l'organisation, le Directeur est épaulé par 3 responsables de filières au lieu de 4, car l'un d'entre eux peut largement étoffer son champ d'intervention.

Sur les « malfaçons » relevées à l'issue des travaux de rénovation, M. BOIS a demandé aux différents administrateurs de faire remonter par écrit tout ce qui pourrait être amélioré. Un technicien du Bœuf sur le Toit a proposé ses services pour résoudre la question de la sonorité et enfin, en ce qui concerne la vie associative, M. BOIS confirme que l'association compte de nouveaux adhérents et l'ambiance est satisfaisante. Les objectifs sont écrits avec la Caisse d'Allocations Familiales du Jura, partenaire exigeant, et les relations avec les services de l'État sont positives. Enfin, sur la question de l'entretien des locaux, M. BOIS explique que la rédaction d'un règlement intérieur devrait permettre d'améliorer le travail des personnels d'entretien.

Décision :

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à la majorité avec 26 voix pour et 6 abstention(s) (PETITJEAN Paule, BORCARD Claude, RAVIER Jean-Yves, PERRIN Anne, DUVERNET Marc-Henri, GAFFIOT Thierry),

- **APPROUVE** la convention d'objectifs et de moyens à intervenir avec l'Association Maison Commune,
- **AUTORISE** le Maire à la signer ainsi que tout avenant éventuel après avis du Comité Exécutif Local,
- **DECIDE** le versement d'une subvention de fonctionnement complémentaire de 40 000 €,
- **DIT** que les crédits sont disponibles au budget 2015.

---

**Dossier n°3**

**Rapporteur :** M. Jacques PÉLISSARD

**OBJET :** **Espace Communautaire Lons Agglomération - Compte rendu d'activités - Exercice 2014**

Exposé :

En application de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit communiquer au Conseil Municipal un rapport, établi par le Président de la structure intercommunale et transmis avant le 30 septembre, retraçant l'activité de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale et accompagné du compte administratif.



Par délibération du Conseil Communautaire du 22 juin 2015, Espace Communautaire Lons Agglomération a approuvé son compte-rendu d'activités pour l'année 2014.

Le Comité Exécutif Local, dans sa séance du 31 août 2015, a pris acte favorablement de ce document.

*Arrivée de Madame Isabelle MARMIER-MOUCHANAT*

**Débat :**

M. LE MAIRE précise que l'activité de l'école de la deuxième chance a bien démarré et qu'elle progresse en termes d'accueil des jeunes.

Puis, il évoque le mouvement de grève mené par les agents du Centre Culturel Communautaire des Cordeliers qui a été initié avant la période estivale et qui a repris à la rentrée.

Les agents font état de plusieurs revendications, notamment la remise en cause du travail le dimanche, la revalorisation des primes liées au travail du dimanche et le statut de plusieurs employés actuellement contractuels.

M. LE MAIRE explique qu'au moment de la conception du projet de création de la médiathèque, l'ouverture le dimanche faisait partie du projet de service afin de proposer à nos concitoyens des sorties culturelles en famille plus enrichissantes que des sorties dans des enseignes commerciales. Au moment du recrutement des agents, les contraintes du poste étaient largement définies auprès des candidats. En moyenne, les agents travaillent 8 à 9 dimanches par an ; les maîtres nageurs sauveteurs à Aqua'Rel travaillent aussi le dimanche.

Le service des Ressources Humaines applique par ailleurs et comme l'arrêté ministériel le prévoit, la majoration du tarif horaire pour le travail du dimanche.

S'agissant des personnels en situation « précaire », M. LE MAIRE confirme que la médiathèque accueille des personnels en contrat aidé et des contractuels, qui ne peuvent pas faire l'objet de titularisation tant qu'ils n'ont pas obtenu le concours adéquat. La position de stagiaire, puis de titulaire nécessite un cursus organisé et sécurisé par le statut de la fonction publique territoriale. En tout état de cause, M. LE MAIRE confirme que sa position sur l'ouverture du dimanche est intangible.

Pour la compétence sport, M. LE MAIRE explique que le projet de réaménagement du centre de tri postal, estimé par le cabinet d'études à 8 millions d'euros, n'est pas réalisable en l'état, compte tenu des baisses des dotations de l'État rendant impossible le financement de cet investissement.

Enfin, M. LE MAIRE se félicite de la mise en service du contournement ouest de l'agglomération, dont le projet remonte à 1975. Il a été, à sa demande, inscrit dans le 12<sup>ème</sup> contrat de plan État / Région en 1993 ; l'enquête publique diligentée par la Direction Départementale de l'Équipement a conduit au rejet du projet de 1998. La Communauté de Communes début 2000 a décidé de reprendre le projet, de modifier le tracé et l'intervention auprès du Ministre, Monsieur Gilles DE ROBIEN, a permis d'accélérer la DUP, celle auprès de Dominique PERBEN a permis d'augmenter la participation de l'État de 3 Millions d'euros et d'enclencher à nouveau le projet dont la maîtrise d'ouvrage a été confiée par la loi au Département. L'action de l'agglomération dans ce projet a été essentielle et décisive. Elle permet de faciliter la circulation en centre ville.

Après ces compléments d'information, M. LE MAIRE ouvre le débat et donne la parole à M. GAFFIOT qui décline son intervention en 3 points d'analyse :

- Il revient sur l'étude KPMG relative à la prospective financière d'ECLA et constate que la politique d'austérité ne fait que confirmer l'impossibilité pour ECLA de poursuivre sa politique d'investissement ;
- S'agissant des transports, la mise en service récente du contournement fait déjà ressortir des difficultés de circulation aux heures de pointe au niveau du rond point de Messia-sur-Sorne, de la station d'épuration et constate que le barreau Est du contournement s'imposera rapidement.

A cet effet, il souhaiterait savoir quand les travaux de la requalification de la rocade interviendront et avec quels financements.

Il ajoute que de nombreuses villes ont mis en œuvre le versement transport et pour l'agglomération cette taxe permettrait de développer et d'améliorer les transports en commun et l'aide au transport collectif (cf. Ile de France). A deux mois de la COP21 c'est une proposition concrète.

- En ce concerne l'économie et l'emploi, M. GAFFIOT regrette que l'on parle à chaque fois de création de zones et de ventes de terrain, sans avoir une image globale de l'emploi sur le bassin d'emploi que ce soit au niveau de l'emploi public ou privé. Cette information sur ce qui constitue le nerf de la vie d'une ville est indispensable, car les seules informations disponibles aujourd'hui sont tirées du contrat de ville ou du CUCS font état du vieillissement de la population, du revenu moyen par habitant et des difficultés à fixer les jeunes ménages.

Enfin, sur les moyens donnés aux collectivités, les moyens alloués aux services pour leur fonctionnement doivent être à la hauteur des objectifs qui leur sont fixés. Certes, le salarié signe le contrat de travail, mais jamais on ne peut empêcher un salarié d'améliorer ses conditions de travail. De 50h par semaine, le salarié est passé à 40h puis, il en a été de même pour les congés payés. Pour ce qui est de la médiathèque, beaucoup d'agents se trouvent en bas ou au milieu de l'échelle indiciaire. M. GAFFIOT affirme que les équipes de la médiathèque se sont investies pour que cette dernière fonctionne bien et pour l'accueil d'un public beaucoup plus nombreux que ce qui était prévu initialement. Tout le monde se félicite de ce bel outil mais la médiathèque, c'est aussi la politique du livre. Dans le cadre de la nouvelle Région, des différences existent entre la Bourgogne et la Franche-Comté. L'investissement de la politique d'accès à la culture est un point fort de la Franche-Comté qu'il conviendra de poursuivre après la fusion des régions.

M. GAFFIOT invite M. LE MAIRE à reprendre la négociation avec les employés de la médiathèque, car jamais un conflit social ne s'arrête par des congés si le problème n'est pas réglé en amont. Il est important de rediscuter et de montrer qu'on est capable d'entendre. Austérité ou pas, il revient aux élus d'ECLA de donner les moyens aux salariés d'assurer leurs missions. Il ne faudrait pas que des animations intéressantes dont ont bénéficié des classes d'ECLA s'arrêtent, faute de moyens et de personnel.

Puis, M. LE MAIRE donne la parole à M. DUVENET qui axe son intervention sur la grève des agents de la médiathèque. Il considère que le président d'ECLA ne peut pas rester sourd aux revendications. Le feu ne se « rallume » pas comme cela a été dit. Il existe un point de tension qu'il faut désamorcer. Les agents ont été parties prenantes dès le début. Un bel équipement c'est bien, mais le fonctionnement c'est important. Le projet de service a été écrit sur la base d'une fréquentation moindre et tout le monde a été dépassé par l'ampleur et l'engouement du public pour cet équipement. Il faut qu'en termes de fonctionnement, les moyens suivent. Le nouveau Directeur n'arrivera qu'au 1<sup>er</sup> octobre, la chargée de communication n'a pas été remplacée et un demi poste d'agent chargé du numérique a été supprimé.

En reprenant le rapport de l'Inspectrice Générale des Bibliothèques, M. DUVERNET lit quelques extraits de ce rapport faisant état *d'une situation tendue qui se trouve aggravée...*

Aussi, M. DUVERNET aimerait savoir ce que M. LE MAIRE, Président d'ECLA va proposer aux agents et s'il va revenir à la table des négociations ?

M. LE MAIRE en réponse tout d'abord à M. GAFFIOT explique que la Ville et l'Agglomération n'ont jamais été maître d'ouvrage pour les travaux du contournement, aussi les choix faits par le Département sont de sa responsabilité notamment si des travaux complémentaires s'avéraient nécessaires pour requalifier les ronds points, ou améliorer les flux de circulation. Il cite à cet effet l'exemple de l'abattoir où les dépassements de travaux ont été supportés entièrement par la Ville de Lons, dans la mesure où les financeurs s'étaient prononcés sur un projet initial validé.

S'agissant du projet de requalification de la Rocade, le dossier est en cours. Il est suivi avec le cabinet Ingérop, et c'est un dossier dont la maîtrise d'ouvrage relèvera de la compétence de l'agglomération.

En ce qui concerne le conflit à la médiathèque, M. LE MAIRE affirme être un homme ouvert mais avec ses opinions de gestion. Il reçoit les agents jeudi 24 septembre et rappelle le contexte. La première grève a été lancée après le départ annoncé de Madame Gaëlle Bernier, dont le contrat n'a pas été reconduit parce qu'elle n'avait pas réussi son concours. Elle a été prolongée toutefois jusqu'au 15 août afin de lui laisser le temps de rechercher un emploi, mais son absence de réussite au concours après un renouvellement de contrat rendait statutairement plus possible la prolongation de son emploi.

Aujourd'hui se pose la question du travail du dimanche. M. LE MAIRE se dit toutefois surpris par ce mouvement de grève discontinu. En général une grève se poursuit jusqu'à l'obtention des revendications. Une grève déclenchée uniquement le dimanche est un détournement de ce droit pour assurer la libération du week-end. M. LE MAIRE confirme qu'il sera très ferme et a eu l'occasion de le dire ce matin même lors de la tenue de la CAP devant les représentants du personnel. Il n'est pas question pour lui de céder, car le dimanche représente un nombre très important des prêts de la semaine, en direction des familles et des actifs.

Sur la question des moyens en personnel, le poste de l'informaticienne partie est en cours de remplacement. Le nouveau directeur arrivera le 1<sup>er</sup> octobre prochain. Il aura pour mission d'alléger les heures d'ouverture mais pas le dimanche. Si les plannings sont souples et permettent aux agents de réduire le nombre de dimanches travaillés tout en maintenant l'ouverture ce jour, il n'y voit pas d'inconvénient, mais il est hors de question de céder et cette grève ciblée révèle la véritable nature de l'objectif poursuivi.

Quant à l'Inspectrice Générale des Bibliothèques, M. LE MAIRE confirme l'avoir reçue en lui rappelant que la baisse des dotations de l'État conduisaient les élus à faire des choix en gardant le cap de l'intérêt général et qu'il n'était pas financièrement possible avec la saignée supportée d'augmenter les frais de fonctionnement.

Puis, M. LE MAIRE donne la parole à M. RAVIER qui demande si l'ouverture du MÉGARAMA a eu des incidences sur la fréquentation du cinéma des 4C et si les négociations avec le propriétaire du Palace ont avancé.

Mme GAUD qui avait sollicité M. MARINE sur cette question confirme qu'après quelques mois de fonctionnement du MÉGARAMA, les entrées au cinéma du 4 C n'avaient pas diminué. S'agissant du Palace, M. LE MAIRE répond que les négociations sont toujours en cours, mais qu'il n'y a pas d'urgence absolue tant que les travaux de l'Église des Cordeliers ne sont pas terminés.

M. RAVIER demande si ECLA participera au financement complémentaire des travaux du contournement.

M. LE MAIRE affirme qu'il ne change pas d'avis. La maîtrise d'ouvrage supporte le risque, en revanche en cas de négociation globale sur les travaux de la requalification de la Rocade, les choses pourront évoluer.

M. DUVERNET reformule les propos de M. LE MAIRE et demande s'il est vrai qu' ECLA ne participera pas au delà de ses prévisions et n'accompagnera pas le Conseil Départemental dans le financement des travaux complémentaires s'agissant notamment de la réalisation du rond point de Gevingey. Il demande comment se comportent les relations entre la Ville de Lons et le Département et quel est le calendrier pour la requalification de la Rocade, des éléments de chiffrage financier.

M. LE MAIRE répond qu'il attend l'étude menée par le cabinet Ingérop pour la requalification de la Rocade et notamment les coûts de cette opération. Il engagera alors une négociation avec le Président PERNOT sur l'ensemble du dossier de requalification de la Rocade, du financement du contournement, par contre le rond-point de Gevingey se situe hors territoire communautaire et dès le départ la Communauté de Communes du Bassin de Lons (CCBL) avait précisé sa non participation à cet équipement. La démarche est claire, simple et saine. M. LE MAIRE confirme qu'il entretient de bons rapports avec le nouveau Président du Conseil Départemental et cette négociation d'ensemble permettra d'aboutir à une décision consensuelle.

M. BRÉRO ajoute que le dossier du rond-point de Gevingey qui permettra de sécuriser le secteur est un dossier géré directement par le Président du Conseil Départemental, mais en sa qualité de conseiller départemental de ce canton, il s'évertuera à appuyer ce dossier le moment venu.

Décision :

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à la majorité avec 27 voix pour, 1 abstention(s) (GAFFIOT Thierry) et 5 ne prenant pas part au vote (PETITJEAN Paule, BORCARD Claude, RAVIER Jean-Yves, PERRIN Anne, DUVERNET Marc-Henri),

- **PREND ACTE** du rapport d'activités 2014 d'Espace Communautaire Lons Agglomération.

---

**Dossier n°4**

**Rapporteur :** M. Patrick ELVEZI

**OBJET :** **Programme Local de l'Habitat d'ECLA -période 2015-2020**

Exposé :

Par délibération en date du 22 juin 2015, le Conseil Communautaire d'ECLA a validé à l'unanimité les propositions d'orientations et d'actions du Programme Local de l'Habitat pour la période 2015-2020.

Les nouvelles propositions se sont basées sur :

- l'actualisation des données démographiques du territoire, qui montre notamment une démographie stable avec une poursuite de l'évasion des ménages vers la périphérie et un vieillissement, mais également avec des niveaux de revenus de plus en plus bas de la population en centre-ville,

- l'actualisation des données sur le logement, où le développement modéré du parc de logement confirme que le territoire de l'agglomération n'est pas un secteur tendu (car la demande est inférieure à l'offre), avec une aspiration à l'habitat

individuel forte, un taux de vacance important et des réponses aux publics spécifiques (personnes en hébergement, en grandes difficultés, ...) insuffisantes,

- le bilan du précédent PLH indique que les objectifs quantitatifs ont été atteints en matière de production de logements locatifs, tant dans le parc privé que dans le parc public, malgré un ralentissement sur les 3 dernières années. En revanche, la volonté d'avoir une production de logements sociaux publics mieux répartis sur le territoire n'a pas été concrétisée,

- les réflexions des groupes de travail réunissant différents intervenants en lien avec le milieu de l'habitat, confirment la difficulté à produire du logement et notamment en centre bourg, l'importance de la maîtrise foncière pour adapter l'offre aux besoins et la nécessité d'accroître la réponse aux demandes des publics spécifiques.

Les orientations et actions proposées pour le nouveau PLH sont décrites dans le document ci-joint et répondent aux enjeux identifiés dans le diagnostic. Les principales évolutions proposées sont les suivantes :

- la mise en œuvre d'une politique foncière permettant à ECLA et aux communes de maîtriser le foncier non bâti dans les sites stratégiques pour le logement, mais également d'intervenir en centre-bourg sur du patrimoine bâti,

- à partir de l'identification des sites prioritaires en matière d'habitat, mettre en place une intervention financière renforcée d'ECLA, et partagée avec les communes, afin d'avoir des investigations plus poussées sur ces sites pour créer ou réhabiliter des logements,

- des aides pour la production de logements sociaux publics plus incitatives sur les communes périphériques que sur la commune de Lons le Saunier, mais en contrepartie, un volume de logements réhabilités sur la ville centre plus important,

- un soutien d'ECLA aux déficits des opérations en centre-bourg incluant des démolitions,

- un renforcement des liens avec les acteurs des politiques sociales permettant d'intégrer les attentes des publics spécifiques et de construire une réponse à leurs besoins. Cette volonté de mieux corréler la politique de l'habitat avec les publics spécifiques pourrait se concrétiser à travers un CIAS,

- l'intégration au PLH de la thématique de l'accueil et la sédentarisation des gens du voyage.

Les enjeux liés à l'habitat sur la commune de Lons le Saunier sont bien pris en compte dans les orientations et les actions proposées par le PLH. Aussi, il est proposé que la Ville de Lons le Saunier apporte des subventions sur ses fonds propres aux actions relevant des thématiques suivantes :

- réhabilitation de logements du parc public,

- accession sociale à la propriété dans le neuf,

- opérations de restructuration d'ilots identifiés dans le cadre de l'ORI,

- accession à la propriété dans l'ancien (logements antérieurs à 1980) pour les jeunes ménages (couples de 60 ans d'âge cumulé, 65 ans avec un enfant à charge et 70 ans avec deux enfants ou plus à charge / personne seule de 35 ans ou 40 ans avec un enfant à charge). L'aide pour la réalisation de travaux d'économie d'énergie permettant d'atteindre les 120 KWh/m<sup>2</sup>.an sera plafonnée à 10 000 € si le plafond de revenus du ménage est inférieur à 120 % du plafond PLUS et plafonnée à 5 000 € si le plafond de revenus du ménage est supérieur à 120 % du plafond PLUS.

Le Comité Exécutif Local, dans sa séance du 10 septembre 2015, a émis un avis favorable.

## Débat :

M. LE MAIRE rappelle que l'agglomération a été pionnière dans sa démarche pour la prise de cette compétence PLH et des aides à la pierre permise par la loi du 13 août 2004. Une approche différenciée sur les sites de l'ensemble des communes de l'agglomération est mise en oeuvre et permet d'avoir des dispositifs variés et ajustés aux situations des communes. Il remercie à cet effet M. ELVEZI et M. MARTIN qui se sont investis dans ce dossier.

Puis, M. LE MAIRE ouvre le débat et donne la parole à M. GAFFIOT dont l'intervention est jointe en annexe n°2.

M. LE MAIRE répond tout d'abord sur la question du cautionnement par la Ville de Lons des emprunts contractés par l'OPH. A ce propos, M. LE MAIRE confirme qu'il avait dit en son temps et écrit au Président de l'OPH que la Ville n'ayant pas de représentants au sein de cet organisme, il lui était dans ce cas difficile d'assurer des garanties d'emprunts, sans pouvoir veiller au bon fonctionnement de l'OPH. La fusion avec l'office départemental a permis la gestion par l'OPH de 2 800 logements sur les 6 000 logements que gère au global cet organisme sur la Ville, aussi, il lui paraissait anormal de ne pas avoir de représentant de la Ville au sein des structures de gouvernance.

M. LE MAIRE explique qu'il a rencontré dernièrement M. POLY, Directeur de l'OPH et dans la mesure où la Ville a désormais plusieurs représentants au sein de cet organisme et que sa revendication a été satisfaite, la Ville garantira à nouveau les emprunts contractés par l'OPH.

S'agissant de la question relative au chauffage urbain, M. LE MAIRE répond que la situation est complexe dans la mesure où l'exploitant du réseau de chaleur n'est pas le même que le producteur de vapeur. Lorsqu'il était Président du Sydom, il a toujours veillé à n'avoir qu'un interlocuteur, alors que Juralia, fournisseur de chaleur et Soccrum, distributeur de la chaleur, se renvoient aujourd'hui « la balle ». La chaleur produite a baissé en quantité et ce manque de chaleur conduit à des pannes et à des surcoûts liés à la consommation de gaz.

L'avenant n°24 signé avec SOCCRAM devait conduire à une baisse du coût de la chaleur, à conditions climatiques constantes. Une réunion est programmée jeudi 24 septembre pour trouver une solution intelligente, même si la Ville n'est pas partie prenante, elle se doit de jouer un rôle de facilitateur pour mettre tout le monde autour de la table.

M. BORCARD explique que ce dossier du PLH a été largement travaillé en commission et certaines remarques ont pu être prises en compte. Le diagnostic fait en amont a permis de mettre en exergue certaines données importantes, comme l'évasion des ménages, la paupérisation des personnes, qui ont permis de programmer des actions et de donner des orientations en conséquence.

S'agissant de l'outil qui permettra de gérer l'aspect foncier, ce dernier devra être efficace, et en ce qui concerne l'accession à la propriété des jeunes ménages, M. BORCARD pense qu'il conviendrait de ne pas la limiter à 6 dossiers par an.

M. LE MAIRE lui répond qu'ECLA a choisi l'Établissement Foncier Public du Doubs Interdépartemental pour la gestion du foncier et il sera opérationnel au 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour l'agglomération.

En ce qui concerne le nombre de dossiers par an, M. LE MAIRE précise qu'il est toujours possible d'ajuster en prenant une délibération le moment venu, mais il est important d'avoir un cap.

Puis, M. LE MAIRE donne la parole à M. ELVEZI qui explique que la politique du premier PLH, construite en direction des jeunes ménages et qui prend en compte le recul de l'âge de la perte d'autonomie est renforcée dans ce nouveau PLH. Il précise par ailleurs que ce PLH est en concordance avec le SCOT qui prévoit la construction de 600 logements entre

les différentes communes avec un accent tout particulier sur le pôle urbain pour éviter le développement en périphérie et éviter ainsi les écueils en termes de transport.

De même la politique en faveur des logements sociaux a porté ses fruits grâce à une dynamique en faveur d'une meilleure répartition de ceux ci sur les communes périphériques.

M. LE MAIRE se félicite de ces actions déjà menées et qui se poursuivront grâce à ce nouveau PLH.

Décision :

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Programme Local de l'Habitat proposé par ECLA,
- **APPROUVE** les thématiques proposées sur lesquelles la commune est susceptible d'apporter des fonds propres,
- **PRECISE** que les projets relevant des 3 premières thématiques feront l'objet d'une présentation en Conseil Municipal pour attribution du montant de la subvention,
- **VALIDE** le dispositif d'aide à l'accession à la propriété dans l'ancien pour les jeunes ménages limité à 6 dossiers par année civile,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

---

**Dossier n°5**

**Rapporteur :** M. Daniel BOURGEOIS

**OBJET :** **SIAAL - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement - exercice 2014**

Exposé :

Dans le cadre de l'application de la loi n°95-101 du 2 février 1995 et des décrets n° 95-635 du 6 mai 1995 et n° 2007-6754 du 2 mai 20 07, le Service Intercommunal d'Assainissement de l'Agglomération Lédonienne (SIAAL) a élaboré le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement, au titre de l'année 2014.

Le périmètre du SIAAL comporte, au 31 décembre 2014, 25 communes pour une population desservie de 30 105 habitants, représentant 9 582 abonnés.

Le linéaire de réseaux exploités est de 337 km, en baisse suite à la modification du périmètre de compétence (à noter que les 39 km de réseaux du SIAVS sont exploités par le service assainissement).

Le montant des travaux réalisés en 2014 s'élève à la somme de 3 491 161 € dont 76 % (2 658 122 €) concernent les travaux de restructuration de la station d'épuration de Montmorot.

Le SIAAL a poursuivi, en 2014, la mise en œuvre du programme de travaux préconisé par le schéma d'assainissement global réalisé en 2006 par le bureau d'études SETEGUE :

Projet	Avancement au 31/12/2014	Montant prévisionnel de la dépense
Restructuration de la station d'épuration de MONTMOROT	Travaux en cours	8 500 000 € TTC
Construction d'un bassin stockage restitution	Terminés	
Engager un nouveau schéma directeur	2015	120 000 € TTC

Le Conseil d'Exploitation du 31 août 2015 a approuvé le rapport annuel relatif à l'année 2014 et l'a transmis à la Ville pour présentation au Conseil Municipal dans la mesure où cette dernière a transféré sa compétence « assainissement » au Service Intercommunal d'Assainissement de l'Agglomération Lédonienne.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux du 1er juillet et le Comité Exécutif Local, dans sa séance du 31 août 2015, ont pris acte favorablement de ce rapport annuel.

**Débat :**

Après lecture du rapport, M. LE MAIRE donne la parole à M. BORCARD qui pose deux questions : la première relative à la baisse du volume assujetti à la redevance. Est-ce du à une baisse des abonnés ou cette baisse est-elle liée à la consommation d'eau pluviale pour l'arrosage des pelouses ou pour les toilettes dans le cadre des mesures incitatives pour la protection de la ressource eau. La seconde concerne le taux moyen de renouvellement du réseau pour savoir si celui-ci est suffisant.

M. LE MAIRE donne la parole à M. WEIGELE qui répond qu'il n'a pas d'idée précise de la consommation des volumes d'eau potable qui seraient rejetés, même s'il rappelle que les particuliers doivent en faire la déclaration... Ces baisses sont cohérentes avec celles anticipées dans le programme de l'eau.

Quant au taux de renouvellement du réseau, ce dernier n'est pas suffisant à ce jour comme d'ailleurs pour l'ensemble des réseaux de France. Un schéma est en cours d'élaboration pour programmer les renouvellements les plus importants à faire.

Décision :

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à la majorité avec 28 voix pour et 5 ne prenant pas part au vote (PETITJEAN Paule, BORCARD Claude, RAVIER Jean-Yves, PERRIN Anne, DUVERNET Marc-Henri),

- **PREND ACTE** du rapport sur le prix et la qualité de l'assainissement des eaux établi par le Service Intercommunal d'Assainissement de l'Agglomération Lédonienne (SIAAL), au titre de l'année 2014.

<b>Dossier n°6</b>	
<b>Rapporteur :</b>	M. Jacques PÉLISSARD
<b>OBJET :</b>	<b>SYDOM - Service élimination des déchets - rapport annuel 2014</b>

Exposé :

Le Syndicat Départemental de Traitement des Ordures Ménagères (SYDOM) réunit 7 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) ayant la compétence de collecte et de traitement des déchets. Ces 7 adhérents (4 SICTOM et 3 Communautés de Communes) représentent 270 161 habitants pour 542 communes collectées sur les 544 que compte le Jura.



Pour 2014, le budget est ventilé de la façon suivante :

Section Investissement :

- Dépenses : 4 555 835 €
- Recettes : 6 436 415 €

Section Fonctionnement :

- Dépenses : 16 904 344 €
- Recettes : 16 898 847 €

Les chiffres de la collecte : 290 kg/habitant (hors déchèterie) soit une production identique de déchets ménagers (hors déchèterie) à celle de 2013.

- 186 kg/hab d'ordures ménagères résiduelles
- 61 kg/hab de « recyclables secs » (conteneurs à papiers inclus)
- 43 kg/hab de verre.

Les chiffres du traitement : ces déchets ont été traités au même tarif qu'en 2013, soit moins de 80 € par habitant en moyenne dont :

- 173 kg/hab traités par incinération avec valorisation énergétique (56,4 %)
- 83 kg/hab traités par recyclage (hors déchèterie) (31,1 %)
- 22 kg/hab traités par compostage (hors déchèterie et compostage de proximité) (10,4 %)
- 10 kg/hab traités par stockage (hors déchèterie) (2,1 %)

Le tri pour recyclage rapporte 14 € par tonne (collecte en bac bleu et jaune).

Le coût du traitement (bac gris) :

- Incinération déchets résiduels : 108 €/tonne
- Valorisation énergie produite par chaudière : 53 %

Le SYDOM a continué de proposer des animations dans les établissements scolaires afin de sensibiliser les personnes dès le plus jeune âge sur la réduction et le tri des déchets (1 722 élèves de la maternelle au lycée, dans tout le Jura).

En 2014, 1 950 visiteurs sont venus découvrir le CDTOM et 310 visiteurs le Centre de Stockage du Jura.

La participation à des manifestations grand public a contribué à affirmer la présence du tri et de la réduction des déchets dans la vie quotidienne. Ainsi, le SYDOM était présent :

- sur les plages de Clairvaux-les-Lacs et sur les pistes de ski à Morbier afin de sensibiliser les touristes aux consignes de tri dans le Jura mais également à la Percée du Vin Jaune pour organiser la collecte de déchets et attirer l'attention des visiteurs sur le tri des déchets,
- au pied des immeubles de l'OPH et du Foyer Jurassien à Lons-le-Saunier, à Clairvaux-les-Lacs et à Moirans-en-Montagne.

Une campagne d'affichage « les 20 ans du tri » permet de contribuer à maintenir la motivation des jurassiens sur le tri en général et de les féliciter pour leur bonne gestion des déchets.

Suite aux élections municipales, le SYDOM a organisé une journée de formation pour les nouveaux élus ; ainsi, plus de 200 élus ont été sensibilisés à la problématique des déchets.

L'année 2014 était la dernière année complète du Programme Local de Prévention des déchets dont les objectifs fixés étaient de réduire de 7 % la production de déchets d'ici 2015. Nous atteignons – 6,4 % soit plus de 90 % des objectifs, grâce aux 43 actions de sensibilisations réalisées en coopération avec tous les producteurs de déchets ménagers et assimilés jurassiens, de déchets biodégradables notamment.

Aujourd'hui le SYDOM est partenaire d'ECLA qui s'est engagé début 2015 dans le projet « Territoire 0 gaspillage, 0 déchet » lancé par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. Le territoire d'ECLA et son bassin d'emploi s'engagent sur 3 ans à réduire toutes les sources de gaspillages, donner une seconde vie aux produits et recycler tout ce qui est recyclable.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux du 1er juillet 2015 et le Comité Exécutif Local, dans sa séance du 31 août 2015 ont pris acte favorablement de ce rapport annuel.

**Débat :**

Après lecture du rapport, M. LE MAIRE fait le constat d'un coût de traitement moins onéreux que la moyenne nationale pour des prestations équivalentes.

M. BORCARD fait remarquer que le Sydom est lié à la Ville avec le chauffage urbain. Il demande comment sont les relations entre la Ville et ce syndicat.

M. LE MAIRE rappelle ce qu'il a dit précédemment s'agissant du chauffage urbain et le différend qui existe entre les deux exploitants, celui qui fournit la chaleur et celui qui la distribue et la ville jouera un rôle d'interface afin d'arriver à une solution.

Mme PERRIN ajoute que trier, c'est bien, mais on arrive actuellement à une situation où nos déchets deviennent une matière première. Elle souhaiterait que l'on prenne une orientation plus vertueuse en diminuant les déchets à la source et elle pense que Lons peut être une fois encore une ville pionnière dans ce domaine.

M. LE MAIRE répond que la réduction des déchets à la source atteint 6,4% par rapport aux 7% fixés par le gouvernement. Ce résultat est déjà remarquable puisqu'il représente 90% de l'objectif fixé.

Décision :

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à la majorité avec 28 voix pour et 5 ne prenant pas part au vote (PETITJEAN Paule, BORCARD Claude, RAVIER Jean-Yves, PERRIN Anne, DUVERNET Marc-Henri),

- **PREND ACTE** du rapport annuel sur le service public d'élimination des déchets ménagers de l'exercice 2014 établi par le Syndicat Départemental de Traitement des Ordures Ménagères (SYDOM du Jura).

---

**Dossier n°7**

**Rapporteur :** M. Daniel BOURGEOIS

**OBJET :** Percée du Vin Jaune 2016 - Subvention exceptionnelle

Exposé :

La 20<sup>ème</sup> édition de la Percée du Vin Jaune sera organisée les 6 et 7 février 2016 à Lons le Saunier.

A cette occasion, de nombreuses prestations seront assurées par l'Association des Ambassadeurs, qui porte le projet, et la Ville de Lons le Saunier.

Dans un souci de simplification et de totale transparence, il est proposé que la Ville de Lons le Saunier verse une subvention exceptionnelle à l'Association des Ambassadeurs qui se chargera de l'ensemble des dépenses dans les domaines de l'animation, des expositions, de la décoration, et de l'achat de fournitures techniques pour la mise en place de l'ensemble du dispositif, etc...

Les actions et réalisations spécifiques de communication propres à la population lédonienne restent à la charge de la Ville de Lons le Saunier.

Sur la base des dépenses réalisées en 2006, cette subvention pourrait être de 20 000 €.

Par ailleurs, une réflexion est engagée quant à la mise en place de navettes de bus entre la Zone Industrielle et le centre ville, cette compétence relevant d'ECLA.

Le Comité Exécutif Local, dans sa séance du 10 septembre 2015, a émis un avis favorable.

**Débat :**

M. LE MAIRE ajoute que cette délibération permettra une meilleure clarté et une totale transparence de l'investissement de la Ville pour cette manifestation d'envergure. Les ambassadeurs devront limiter leurs dépenses dans cette enveloppe que ce soit pour l'animation, comme pour la décoration, en dehors, bien sûr de l'investissement des équipes du GEC et des Espaces Verts.

M. DUVERNET aimerait connaître le budget prévisionnel de cette 20<sup>ème</sup> édition, considérant que la Ville a un droit de regard.

M. GAFFIOT ajoute qu'un financement est toujours sollicité au vu d'un budget prévisionnel quelle que soit la manifestation.

M. LE MAIRE répond qu'à ce jour, il ne connaît pas le montant global de cette manifestation, mais M. BOURGEOIS qui assistera au Conseil d'Administration des Ambassadeurs le 29 septembre prochain posera la question. M. BRERO ajoute que le budget prévisionnel est important et qu'il avoisine les 500 000 €.

Décision :

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à la majorité avec 32 voix pour et 1 abstention(s) (GAFFIOT Thierry),

- **DÉCIDE** le versement d'une subvention de 20 000 € à l'association des Ambassadeurs dans le cadre de l'organisation de l'édition 2016 de la Percée du Vin Jaune,

- **DIT** que les crédits seront inscrits dans une Décision Modificative à venir.

---

**Dossier n°8**

**Rapporteur :** M. Jean-Philippe HUELIN

**OBJET :** Musées - dépôt des vestiges archéologiques du site de Thervay

Exposé :

En 2007-2008, des vestiges de moulins hydrauliques du Moyen Âge ont été mis au jour à Thervay, sur le Gravelon, affluent de l'Ognon. Cette découverte, issue d'une fouille préventive, a été réalisée dans le cadre des travaux de la future ligne à grande vitesse Dijon-Mulhouse.

La collection de vestiges archéologiques mobiliers comprend notamment des pièces en bois et des meules en grès de la Serre renseignant notamment un moulin du X<sup>e</sup> siècle et un autre des XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles. La meunerie hydraulique médiévale européenne étant fort mal connue, Thervay est ainsi devenu un site de première importance scientifique.

La bonne conservation du site et des pièces a même autorisé une expérimentation, la construction d'un moulin du XII<sup>e</sup> siècle au château de Guédelon (Yonne). Elle ouvre également la voie à des projets d'exposition et de médiation forts, préfigurés par l'exposition et le catalogue « *Tournez moulins !* » (musée de Lons-le-Saunier, 29 octobre 2011-15 janvier 2012).

La signature d'une convention de dépôt entre l'Etat, « déposant », et la Ville de Lons-le-Saunier, « dépositaire », permettrait l'entrée de cette collection majeure au musée de Lons-le-Saunier.

Le Comité Exécutif Local, dans sa séance du 31 août 2015, a émis un avis favorable.

#### **Débat :**

M. HUELIN profite de cette question pour faire un bilan sur les journées du patrimoine qui se sont déroulées les 19 et 20 septembre. Près de 5 000 visiteurs ont été accueillis sur les sites traditionnels ouverts au public mais également sur des sites plus contemporains, comme le Dojo, le Centre Aqua'Rel.

M. LE MAIRE remercie à ce propos les services et les élus qui se sont investis pour la réussite de ces deux journées et fait état de la plaquette d'information jointe au Lons Magazine qui a fait l'objet de félicitations de la part de la DRAC.

A la question de M. RAVIER qui demande si l'Association Cœur de Bœuf dispose de tous les moyens pour fonctionner et ce qu'il en est de la programmation, M. LE MAIRE indique ne pas vouloir répondre, considérant que cette question n'est pas à l'ordre du jour.

#### Décision :

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention à intervenir avec l'Etat, le Ministère de la Culture et de la Communication, pour le dépôt de vestiges archéologiques mobiliers issus du site de Thervay, aux prés Vachez (opération 39528.0034), appartenant à l'Etat,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout avenant éventuel et tout autre document après avis du Comité Exécutif Local.

---

#### **Dossier n°9**

**Rapporteur :** M. Jean-Philippe HUELIN

**OBJET :** Musée - secteurs d'Archéologie et Beaux Arts - restaurations d'oeuvres - demande de subvention

#### Exposé :

La Ville procède chaque année à la restauration d'objets du Musée (secteurs Archéologie et Beaux Arts).

Dans ce cadre, le programme 2015 de restauration s'établirait comme suit :

#### Restaurations proposées

			Montants HT	
Archéologie	<i>Thervay 2</i>	Bois	11 138,92	
	<i>Fonds ancien (Age du Bronze : Lamarre)</i>	Métal	1 292,50	
	<i>Fonds ancien (Age du Fer : Crançot)</i>	Métal	1 100,00	
	<i>Fonds ancien (Age du Bronze : Champagnole/Louaitaux)</i>	Métal	605,00	14 146,42
Beaux-arts	<i>Fête dans une carrière</i>	Peinture	2 750,00	
	<i>Tête de vieil homme</i>	Peinture	2 000,00	
	<i>Cour d'auberge</i>	Peinture		
	<i>Les moissons</i>	Peinture	1 400,00	
	<i>Prince espagnol</i>	Peinture	1 900,00	
	<i>Enterrement dans une tranchée</i>	Peinture	1 600,00	
	<i>Chasseurs et laitière</i>	Peinture	1 700,00	
	<i>Paysage écossais</i>	Peinture	800,00	
	<i>Pêches et raisins du Jura</i>	Cadre	3 510,00	15 660,00
				29 806,42

Le Ministère de la Culture est susceptible d'accorder une subvention de 50 % du montant HT de ces opérations.

Le coût total des restaurations s'élève à 35 767,70 € TTC avec le plan de financement ci-dessous :

- coût total HT	29 806,42 €
- subvention DRAC	15 000,00 €
- Ville de Lons-le-Saunier	14 806,42 € + 5 961, 28 €(TVA)

Le Comité Exécutif Local, dans sa séance du 10 septembre 2015, a émis un avis favorable.

#### **Débat :**

M. HUELIN informe les membres du Conseil Municipal sur l'édition par la Ville d'un ouvrage consacré à Rouget de Lisle, écrit par le Musée et qui sera vendu dans les librairies de Lons.

#### Décision :

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'entreprendre la restauration des objets du Musée visés ci-dessus,
- **APPROUVE** le plan de financement correspondant,
- **SOLLICITE** la participation financière de la DRAC à hauteur de 15 000 €,
- **DIT** que les crédits seront disponibles au budget 2015,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document à intervenir.

## Dossier n°10

**Rapporteur :** M. Pierre LAURIOT

**OBJET :** Piscine de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education -  
Convention avec le Département du Jura, l'Université de Franche-  
Comté et ECLA

### Exposé :

Depuis la saison 2012/2013, la Ville loue à l'Université de Franche-Comté le bassin de natation de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (E.S.P.E. – ex IUFM), rue des Ecoles.

Une convention fixait les modalités d'utilisation par la Ville de ce bassin, situé dans des locaux appartenant au Département du Jura et géré par l'Université de Franche-Comté et sa composante ESPE, en particulier pour l'accueil des « BB Nageurs » le samedi.

Depuis, le bassin n'est plus mis à disposition de l'ESPE qui n'en assure plus la gestion.

Il est proposé que la Ville reprenne la gestion de cette piscine, dans un premier temps, pour une année du 15 septembre 2015 au 14 septembre 2016, afin d'examiner la pérennité financière et technique de cette opération.

Par conséquent, une nouvelle convention, jointe en annexe, entre le Département du Jura, l'Université de Franche-Comté, la Ville et ECLA fixe les modalités d'utilisation du bassin par la Ville et est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

Le Comité Exécutif Local, dans sa séance du 10 septembre 2015, a émis un avis favorable.

### **Débat :**

M. LE MAIRE profite de cette question pour montrer le partenariat qui existe avec le Conseil Départemental et ouvre le débat.

M. GAFFIOT considère que le problème est plus complexe qu'il n'y paraît, car ce bassin nautique a une histoire. Il a en effet accueilli depuis des décennies des classes d'enfants de Lons et de la périphérie pour l'apprentissage de la natation, parfois indispensable pour certains concours et notamment celui de professeur des écoles. Ce bassin est inscrit dans la vie lédonienne. Il précise que toutes les communes n'ont pas la chance d'aller à Aqua'Rel et les enfants ont pourtant le droit d'apprendre à nager.

Cette mesure qui consiste à reprendre la gestion de ce bassin en conventionnant avec le Département lui paraît une bonne chose en l'état, mais il se demande combien cette opération va coûter à la Ville notamment au niveau de l'entretien, et surtout si des problèmes de structure interviennent en cours d'année, comme des infiltrations, de carrelages ou autres dans la mesure où le Département ne participera aux travaux. Cette mesure urgente qui va permettre aux écoles et aux associations de poursuivre leurs activités est satisfaisante et il votera cette délibération, mais il aimerait que les choses se débloquent dans l'année pour assurer l'utilisation pérenne de cet équipement.

M. LE MAIRE répond qu'en 1970, l'ancien centre nautique est venu remplacer le bassin de l'IUFM et depuis 2007, le Centre Aqua'Rel permet l'accueil des écoles de l'agglomération.

Cette année scolaire, dite probatoire permettra d'appréhender les choses et permettra aux Bébés nageurs et aux écoles hors agglomération de poursuivre l'apprentissage de la natation. La Ville a une approche ouverte sur ce dossier.

S'agissant des moyens, une entreprise privée interviendra pour le traitement de l'eau et pour assurer le nettoyage. M. LAURIOT explique que les coûts sont évalués à 36 000 € en contrepartie d'une recette de 35 000 € grâce aux activités de l'ESPERANCE LEDONIENNE, des Bébés nageurs, des écoles, mais également des cours privés.

Décision :

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention à intervenir avec le Département du Jura, l'Université de Franche-Comté et sa composante ESPE et ECLA, jointe en annexe, pour l'utilisation et la gestion du bassin nautique et des espaces annexes,
- **AUTORISE** le Maire à la signer ainsi que tout avenant éventuel après avis du Comité Exécutif Local,

**Dossier n°11**

**Rapporteur :** Mme Nadia BENAGRIA

**OBJET :** **Contrat de Ville - Convention cadre 2015/2020**

Exposé :

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (2007-2014), qui est arrivé à son terme à la fin de l'année 2014, a été l'élément moteur d'un partenariat dynamique et solidaire entre l'Etat, la Ville de LONS-le-SAUNIER, la Communauté d'Agglomération ECLA (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, le contrat de ville est de compétence communautaire) et les partenaires locaux (Etat, Région, Département, OPH39, CAF) pour la construction et le suivi d'une politique globale d'insertion et de développement sur la ZUS.

Suite à la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale, un décret du 30 décembre 2014 a fixé la liste des quartiers prioritaires. A l'intérieur de celle-ci figurent les quartiers de la Marjorie et des Mouillères. Un nouveau projet de Contrat de Ville a donc été élaboré pour la période 2015/2020. Ce contrat se propose de consolider la politique partenariale en place autour d'enjeux et d'orientations rédigées en commun, définis selon les principes de la méthode participative et s'attachant à construire un projet permettant d'améliorer la vie quotidienne des habitants de ce Quartier Prioritaire de la Ville (QPV) en favorisant l'égalité des chances entre les citoyens de la collectivité concernés par le projet.

La construction de ce projet s'appuie sur la convention cadre composée de 10 articles (voir document joint) :

- Article 1 – Contexte législatif et réglementaire
- Article 2 – Nouvelle géographie prioritaire
- Article 3 - Bilan CUCS 2007/2014
- Article 4 – Contexte de l'agglomération d'ECLA
- Article 5 – Diagnostic général
- Article 6 – Vocation et rôle des quartiers dans la prochaine décennie
- Article 7 – Enjeux 2015/2020 du Contrat de Ville d'ECLA
- Article 8 – Méthode d'élaboration du contrat
- Article 9 – Gouvernance
- Article 10 – Mobilisation des partenaires
- Article 11 - Documents en annexe.

Le Comité Exécutif Local, dans sa séance du 10 septembre 2015, a émis un avis favorable.

**Débat :**

M. LE MAIRE ouvre le débat et donne la parole à M. GAFFIOT dont l'intervention est jointe en annexe n°3.

Puis, M. LE MAIRE donne la parole à M. DUVERNET qui confirme que cette convention cadre est bien ficelée car elle s'appuie sur des orientations fortes avec des partenaires qui connaissent le terrain. S'agissant de l'accès au droit, il affirme que la Maison de l'Emploi remplit bien sa mission en lien avec le CDAD ou la HALDE, qui sont des services importants, trop méconnus à son avis et qui méritent d'être mis en avant par l'intermédiaire des services de la Ville.

En ce qui concerne la politique relative à la santé, le projet de maison de santé pluridisciplinaire devrait être une réponse à cette problématique.

S'agissant de la tranquillité publique, Lons est une Ville où il fait bon vivre, et il serait intéressant de pouvoir mobiliser des fonds européens pour doper des actions en faveur de cet axe. Pour ce qui est de l'insertion et de l'animation, il est important de permettre à plus de jeunes d'avoir accès à certains services par l'intermédiaire de la carte avantages jeunes par exemple.

Quant à l'intergénérationnel, les actions menées conjointement par les Francas via le Centre Aéré de Montciel et le Foyer Colbert devraient pouvoir être transposées à la Marjorie, mais les choses vont globalement dans le bon sens.

M. LE MAIRE répond en citant l'exemple du Permis Auto mis en place grâce à l'auto école sociale sur la Maison Commune et qui permet à des jeunes sans revenus de pouvoir obtenir le permis de conduire nécessaire à la recherche d'emploi. De même, la carte avantage jeunes permet à de nombreuses personnes de bénéficier de services et prestations à moindre coût.

M. GAFFIOT constate que 28,2% de la population de ce quartier est au chômage et constate une dégradation par rapport à l'année précédente. Il se demande ce que fait le MEDEF sur la ZUS. Il se félicite de l'existence de la politique de la Ville pour mettre en place des actions. Beaucoup d'acteurs sont engagés, mais il est essentiel de leur donner les moyens d'agir.

En réponse à M. GAFFIOT, M. LE MAIRE explique qu'avec l'amputation des dotations de l'État, il n'est pas possible d'aller au delà de 100 000 € pour les actions du Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Ce qui est important, c'est l'approche globale et cohérente qu'il y a eu sur ce quartier. L'opération ANRU a transformé le quartier. De ce fait, Carrefour Market va entreprendre des travaux de rénovation de son magasin. L'image du quartier a changé. Parallèlement et grâce à l'appui de M. KANNER, Ministre de la Ville, Lons peut bénéficier encore d'un contrat urbain de cohésion sociale.

Décision :

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à la majorité avec 32 voix pour et 1 abstention(s) (GAFFIOT Thierry),

- **APPROUVE** les enjeux de la convention cadre pour une durée de cinq ans, soit 2015/2020 inclus,

-**AUTORISE** le Maire à signer la convention cadre ainsi que tout avenant éventuel et tout autres documents à intervenir après avis du Comité Exécutif Local.



## Dossier n°12

**Rapporteur :** M. Christophe BOIS

**OBJET :** Subvention exceptionnelle - Association ELAN

### Exposé :

L'association ELAN, inscrite dans le champ de l'Economie Sociale et Solidaire, intervient sur la commune auprès des personnes en recherche d'emploi, pour les accompagner dans tous les domaines de leur vie afin de leur donner le maximum de chance pour s'inscrire dans le monde du travail.

Pour ses 30 ans d'existence, l'Association ELAN organisera une journée anniversaire, à la fois festive et rassembleuse, le samedi 14 novembre 2015 au Carcom de Lons-le-Saunier.

Lors de cette journée, aura lieu la création d'un spectacle avec metteur en scène professionnel faisant jouer salariés, clients adhérents et bénévoles de l'association, une conférence sur les enjeux aujourd'hui de l'Économie Sociale et Solidaire et une exposition retraçant toute l'histoire de la vie de l'association.

Aussi, afin d'aider cette dernière à organiser cet événement, il est proposé de lui accorder une subvention exceptionnelle pour lui permettre de contribuer à l'équilibre du budget et pour conforter l'engagement de la Ville aux côtés de cette Association.

Le Comité Exécutif Local, dans sa séance du 31 août 2015 a proposé le versement d'une subvention exceptionnelle de 50 €.

### Décision :

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle de 50 € à l'association ELAN,
- **DIT** que les crédits sont disponibles au budget 2015, chapitre 67

## Dossier n°13

**Rapporteur :** Mme Agnès CHAMBARET

**OBJET :** Convention entre la Caisse d'Allocations Familiales du Jura et la ville de Lons-le-Saunier : Mise en place d'ateliers avec une psychomotricienne en crèche familiale

### Exposé :

Les structures d'accueil de la petite enfance de la Ville de Lons-le-Saunier développent des projets éducatifs en faveur des enfants accueillis et selon leurs âges (de 3 mois à 3 ans).

En complément des compétences actuelles, il est proposé de développer un projet psychomoteur mettant en lien le développement de l'enfant et les moyens afférents ; et ce avec l'appui d'une professionnelle dédiée.

Dans cet objectif la Caisse d'Allocations Familiales du Jura a été sollicitée ; elle financera 80% du coût de l'action (9 heures mensuelles).

Le Comité Exécutif Local, dans sa séance du 10 septembre 2015, a émis un avis favorable.

**Débat :**

Mme CHAMBARET répond à Mme PERRIN que le choix de ce type de professionnel (psychomotricien) plutôt que celui d'un orthophoniste ou psychologue par exemple, émane des assistantes maternelles qui ont choisi ces professionnels de santé pour les accompagner.

Décision :

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les conventions à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales du Jura et la psychomotricienne pour la mise en place d'ateliers psychomoteurs en crèche familiale,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les Conventions référencées ci-dessus ainsi que tout avenant après avis du Comité Exécutif Local.

- **DIT** que les crédits nécessaires sont disponibles au budget 2015.

---

**Dossier n°14**

**Rapporteur :** Mme Agnès CHAMBARET

**OBJET :** **Abattoirs municipaux - Délégation de Service Public - Rapport d'activités 2014**

Exposé :

Par convention d'affermage du 26 mars 2013, l'exploitation des abattoirs municipaux a été confiée au GEXAL (Groupement d'Exploitation des Abattoirs de Lons-Le-Saunier) pour une durée de 10 ans à compter du 1<sup>er</sup> mars 2013.

Conformément aux articles L 1411-3 et R 1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire remet un rapport comportant les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service. Ce rapport doit permettre à la commune d'apprécier les conditions de réalisation du service public concerné.

Le rapport présenté au titre de l'année 2014 par le GEXAL, fait état :

- D'une hausse de l'activité de l'abattoir. Le tonnage global s'élève à 5 996 tonnes, soit une augmentation de 286 tonnes par rapport à 2013 (+ 5,02 %).
- D'un résultat comptable se traduisant par un bénéfice de 77 985 € (déficit de 44 768 € en 2013).
- D'une taxe d'usage versée à la Commune de 239 065 € (228 395 € en 2013).
- D'une évolution des effectifs en légère baisse avec 21 personnes contre 22 fin 2013.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 1<sup>er</sup> juillet 2015 et le Comité Exécutif Local, dans sa séance du 31 août 2015, ont pris acte favorablement du rapport d'activités 2014.

**Débat :**

M. RAVIER se dit surpris de constater une personne en moins dans l'effectif alors que le bénéfice augmente ainsi que le tonnage.

M. LE MAIRE lui répond que le GEXAL fait lui aussi des économies !!!

Décision :

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à la majorité avec 28 voix pour et 5 ne prenant pas part au vote (PETITJEAN Paule, BORCARD Claude, RAVIER Jean-Yves, PERRIN Anne, DUVERNET Marc-Henri),

- **PREND ACTE** du rapport d'activités 2014 établi par le délégataire des abattoirs de Lons-le-Saunier,

- **PRÉCISE** que ce rapport a été mis à la disposition du public en Mairie conformément à l'article L 1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

---

**Dossier n°15**

**Rapporteur :** Mme Agnès CHAMBARET

**OBJET :** **Camping municipal de la Marjorie - Délégation de Service Public - Rapport d'activités 2014**

Exposé :

Par convention d'affermage du 17 février 2010, l'exploitation du camping municipal "La Marjorie" a été confiée à Monsieur Jean-Pierre COSTENTIN pour une durée de 8 ans.

Conformément aux articles L 1411-3 et R 1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire remet un rapport comportant les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service. Ce rapport doit permettre à la commune d'apprécier les conditions de réalisation du service public concerné.

Concernant la fréquentation du camping, le rapport présenté par Monsieur COSTENTIN au titre de l'année 2014 (période comprise entre le 1er avril 2014 et le 31 mars 2015) fait état :

- D'un chiffre d'affaires global de 255 419 € HT (en baisse de 5,92 % par rapport à l'exercice précédent) comprenant les recettes liées au snack-bar (33 047 € HT), au camping et à la location de chalets et mobil-homes.
- De 20 984 nuitées (23 307 en 2013). 58 % des visiteurs proviennent de France, 18 % des Pays-Bas, 11 % d'Allemagne.
- D'une durée moyenne de séjour de 2,43 jours (2,82 jours en 2013).
- D'un taux d'occupation du camping de 11 % en avril, 14,94 % en mai, 21,07 % en juin, 34,51 % en juillet, 33,14 % en août et 23,38 % en septembre. Le taux d'occupation moyen est de 23,08 %, légèrement inférieur à la moyenne régionale qui est de 25,7 %.

En basse saison, Monsieur et Madame COSTENTIN, qui demeurent en permanence sur le camping, accueillent les touristes, entretiennent le terrain et les commodités, assurent un dépannage épicerie et snack-bar.

En haute saison, ils s'entourent d'une équipe de 10 personnes réparties sur les postes épicerie-bar, accueil, entretien et animation. Une animation de soirée est proposée 5 fois par semaine par des intervenants extérieurs (piano-bar, karaoké, soirée surprise, soirée à thème, soirée dansante).

Au cours de l'exercice 2014, le délégataire a procédé au remplacement de disjoncteurs pour un meilleur ampérage et une remise aux normes ainsi qu'à l'achat d'un château gonflable et de petits matériels divers.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 1<sup>er</sup> juillet 2015 et le Comité Exécutif Local, dans sa séance du 31 août 2015, ont pris acte favorablement du rapport d'activités 2014.

**Débat :**

Mme CHAMBARET ajoute qu'après une année 2014 difficile liée aux conditions climatiques, la saison 2015 se présente plutôt bien en termes de fréquentation.

Décision :

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à la majorité avec 28 voix pour et 5 ne prenant pas part au vote (PETITJEAN Paule, BORCARD Claude, RAVIER Jean-Yves, PERRIN Anne, DUVERNET Marc-Henri),

- **PREND ACTE** du rapport d'activités 2014 établi par le délégataire du camping,
- **PRÉCISE** que ce rapport a été mis à la disposition du public en Mairie conformément à l'article L 1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

---

**Dossier n°16**

**Rapporteur :** Mme Agnès CHAMBARET

**OBJET :** **Casino de Jeux - Délégation de Service Public - Rapport d'activités 2014**

Exposé :

Par convention de concession de service public en date du 12 décembre 2005, l'exploitation du casino de jeux a été confiée à la Société Nouvelle du Casino de Lons-le-Saunier pour une durée de 18 ans à compter du 30 mars 2006.

Conformément aux articles L 1411-3 et R 1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire remet un rapport comportant les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service. Ce rapport doit permettre à la commune d'apprécier les conditions de réalisation du service public concerné.

Le casino exploite, sur une surface couverte de 4 568 m<sup>2</sup>, un pôle de loisirs composé d'une salle de jeux, d'un restaurant, d'un bar, de salles de séminaire et d'un hôtel.

Le rapport d'activités du Casino pour l'exercice 2014 (période comprise entre le 1<sup>er</sup> novembre 2013 et le 31 octobre 2014) fait état :

- D'un chiffre d'affaires brut de 10 681 362 € en hausse de 1,07 %.
- En ce qui concerne les jeux (machines à sous et grands jeux), d'un chiffre d'affaires avant prélèvement de 9 877 090 €, en hausse de 1,47 % par rapport à l'exercice précédent.

- Pour les activités périphériques (restauration, bar, dancing, divers) d'un chiffre d'affaires de 804 272 € en baisse de 3,58 %.
- D'un prélèvement de la commune de 1 024 903 € en hausse de 1,89 %.
- D'un prélèvement étatique de 2 952 582 €.
- D'un bénéfice après prélèvement de 783 924 € en hausse de 4,71 %.

Les machines à sous, au nombre de 125, représentent 95 % du produit brut des jeux. Les jeux de table (roulette anglaise, black-jack, boule, texas hold'em poker) enregistrent une hausse de 12,09 %.

Le restaurant a une capacité globale de 400 couverts (70 pour la restauration traditionnelle et 330 pour les banquets et réceptions). La restauration est en recul de 10 %.

L'activité de l'hôtel du Béryl est stable avec un taux d'occupation de 62,47 % mais reste économiquement fragile avec un résultat net de 12 721 € contre 61,99 % l'année précédente et 27 619 €.

Au 31 octobre 2014, le complexe du casino compte 54 salariés, et plus de 60 en incluant les effectifs de l'hôtel.

Les investissements réalisés par le délégataire s'élèvent à 628 478,19 € et concernent le renouvellement de 15 machines à sous, et parmi ceux les plus marquants, la mise en place des grands jeux sous forme électronique (black-jack et roulette) ainsi que l'installation de logiciels, l'acquisition de matériels informatiques et de matériels divers, et la réalisation de travaux extérieurs et intérieurs.

Par ailleurs le Casino s'investit dans différentes activités artistiques et culturelles avec l'organisation de spectacles, d'animations liées à la restauration, d'animations musicales, d'après-midi country, et de manifestations ponctuelles en lien avec l'animation de la ville. Le délégataire effectue également des actions de partenariat avec la commune et les sociétés locales (subventions aux associations sportives et culturelles, promotion de la station de Lons-le-Saunier, participation aux actions promotionnelles et commerciales de l'office intercommunal du tourisme, sponsoring en faveur d'évènements locaux, actions caritatives). Le budget total consacré à l'animation est de 466 159 € (454 285 € pour l'exercice précédent).

La Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 1<sup>er</sup> juillet 2015 et le Comité Exécutif Local, dans sa séance du 31 août 2015, ont pris acte favorablement du rapport d'activités 2014.

#### **Débat :**

M. LE MAIRE ajoute que le Casino de Lons avec ses activités périphériques est une véritable source d'attractivité pour la commune et ses résultats sont plutôt bons par rapport aux casinos de France dont l'activité a tendance à baisser.

#### **Décision :**

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à la majorité avec 27 voix pour, 1 abstention(s) (GAFFIOT Thierry) et 5 ne prenant pas part au vote (PETITJEAN Paule, BORCARD Claude, RAVIER Jean-Yves, PERRIN Anne, DUVERNET Marc-Henri),

- **PREND ACTE** du rapport d'activités 2014 établi par le délégataire du Casino de Jeux de Lons-le-Saunier,

- **PRÉCISE** que ce rapport a été mis à la disposition du public en Mairie conformément à l'article L 1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## Dossier n°17

**Rapporteur :** Mme Agnès CHAMBARET

**OBJET :** Centre Funéraire - Rapport d'activités du délégataire - Exercice 2014

### Exposé :

En application de l'article 24-1 de la convention portant Délégation de Service Public pour la construction et la gestion du site funéraire, OGF doit produire chaque année un rapport d'activités et financier.

Afin de répondre à cette obligation, OGF a communiqué à la Ville les éléments nécessaires à l'appréciation de la gestion du site funéraire de Lons-le-Saunier qui lui a été confirmé par délibération du Conseil Municipal en date des 17 décembre 2001, 17 mars 2003 et 24 novembre 2003 en conformité avec la loi n°93-122 du 29 janvier 1993.

Le bilan présenté pour 2014 concerne d'une part, le crématorium et d'autre part, le funérarium.

#### 1/ Crématorium

En 2014, 819 crémations ont été réalisées contre 860 en 2013, soit une diminution de 4,5% d'activité.

Le nombre de crémations réalisé mensuellement reste constant dans le temps et oscille en moyenne entre 57 et 80 crémations.

Le chiffre d'affaires du crématorium 2014 qui s'élève à 397 033 € dont 391 563 € de crémation adultes est en baisse de 4% par rapport à celui de 2013 qui s'élevait à 413 595 €.

#### 2/ Funérarium

L'exploitation du registre des entrées et sorties tenu au funérarium a permis de procéder aux analyses suivantes :

En 2014, 348 admissions ont été enregistrées au funérarium contre 403 en 2013, soit une baisse de 13,65% dont 141 admissions de lédoniens, soit 40,52% de familles lédoniennes contre 59,48% de familles non lédoniennes.

Le chiffre d'affaires du funérarium s'élève à 59 792 € dont 4 155 € correspondant à la mise à disposition de la salle de cérémonie et aux prestations de dispersion de cendres, et 55 637 € générés par la mise à disposition des salons.

La redevance due à la Ville pour 2014 est de 5 883 € contre 6 010 € en 2013, représentant 1,29% du chiffre d'affaires.

En conclusion, les familles par leurs commentaires portés sur le registre des appréciations sont satisfaites de l'accueil qui leur est réservé, de l'accompagnement dont elles bénéficient, de l'attention et du professionnalisme de l'équipe.

La sécurisation des lieux a été renforcée en 2014 grâce à une fermeture des locaux la nuit de 20h à 08h le matin et à la création d'un local clos pour les urnes elles-mêmes rangées dans des casiers fermés dans la mesure où ces dernières peuvent être conservées dans un délai maximum d'un an pour permettre à la famille de prendre le temps de la réflexion sur le choix de la destination des cendres.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 1<sup>er</sup> juillet 2015 et le Comité Exécutif Local, dans sa séance du 31 août 2015, ont pris acte favorablement de ce rapport annuel.

**Débat :**

M. LE MAIRE précise que la baisse d'activités est liée à l'ouverture d'un crématorium sur Dole. Les travaux de filtration et de création d'un auvent auront lieu prochainement puisque cette question a fait l'objet d'une délibération validant la prolongation de la DSP.

Décision :

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à la majorité avec 28 voix pour et 5 ne prenant pas part au vote (PETITJEAN Paule, BORCARD Claude, RAVIER Jean-Yves, PERRIN Anne, DUVERNET Marc-Henri),

- **PREND ACTE** du rapport d'activités annuels 2014 de la société OGF, dans le cadre de la Délégation du Service Public sur la gestion du site funéraire et du crématorium.

**Dossier n°18**

**Rapporteur :** M. Jean-Marc VAUCHEZ

**OBJET :** Ecole du Couchant - travaux d'extension - Plan de financement

Exposé :

Par délibération du 25 juin 2015, le Conseil Municipal a décidé de procéder à l'extension de l'Ecole du Couchant, permettant l'accueil de 150 élèves dont 2 classes de maternelle (50 élèves) et 4 classes d'élémentaire (100 élèves).

Le programme de travaux consiste d'une part, à mettre en accessibilité le bâtiment existant de l'école maternelle et à démolir les bâtiments préfabriqués et d'autre part, à construire un ou plusieurs bâtiments d'une superficie de 741 m<sup>2</sup>. Cet ensemble permettra non seulement d'exercer les fonctions d'enseignement mais également d'accueillir les élèves pour la restauration scolaire et assurer l'accueil périscolaire.

Le coût de ces travaux pour la réalisation de ce programme est estimé à 1 504 000 € HT dont le financement proposé est le suivant :

**Plan de financement**

Etat	
Subvention DETR 40 %	601 600 €
CAF	
Subvention 29,26 %	440 000 €
Conseil Départemental du Jura	
9,10 %	137 000 €
Fonds Ministériels exceptionnels	
1,62 %	24 300 €
Autofinancement	
20,02 %	301 100 €
	<hr/>
	1 504 000 €

Le Comité Exécutif Local, dans sa séance du 10 septembre 2015, a émis un avis favorable.

**Débat :**

Sans vouloir refaire le débat qui a eu lieu le 25 juin 2015, M. GAFFIOT souhaite apporter quelques précisions s'agissant notamment du montant consacré aux dépenses d'investissement pour le secteur scolaire. En lisant cette délibération, on constate qu'au final la dépense sera de 20% pour la Ville sur un montant global de 1 504 000 € et c'est sans doute la raison pour laquelle, cette décision a été prise plutôt que d'opter pour la rénovation des huisseries de l'École Briand dont l'étude et le coût de rénovation lui ont été communiqués. Ce choix va permettre à la collectivité de faire des économies. Il aurait préféré entendre cet argument en juin. Il demande par ailleurs ce qu'il adviendra du bâtiment, s'il est amené à rester dans le giron public, car ce bâtiment, placé en centre ville est emblématique.

M. LE MAIRE regrette cette approche réductrice, alors que l'effort global de la Ville pour le secteur scolaire est considérable. La Ville va investir en 2 ans plus de 3,4 millions pour les écoles, 1,5 millions pour Prévert en 2014-2015, 1,2 millions pour François Rollet en 2015 et 700 000 € pour Brassens en 2016, sans compter l'école du Couchant. M. LE MAIRE confirme que la Ville peut obtenir ce niveau de subvention parce que le bâtiment sera moderne et qu'il sera doté d'un restaurant scolaire aux normes, élément indispensable pour obtenir les aides de la CAF.

M. GAFFIOT considère que si la Ville consacre autant de crédits pour les écoles, c'est en raison du défaut d'investissement les années précédentes. Tous les travaux se réalisent en un laps de temps réduit. Il se félicite toutefois de ces travaux rendus nécessaires et ajoute que la COP21 a permis d'accélérer les choses.

M. LE MAIRE rappelle que la Ville a financé chaque année des travaux dans les écoles. S'agissant de la performance énergétique des bâtiments, il explique le processus suivi. Au départ, la Ville avait pensé à mobiliser le seul outil qui existait à l'époque à savoir un Partenariat Public/Privé. La loi a été modifiée par ordonnance et a permis la mise en œuvre d'un Marché de Performance Énergétique qui permet au maître d'ouvrage de financer l'investissement et à un ensemble de gérer la réalisation des travaux et d'assurer l'exploitation. La Ville a alors engagé une étude « display » qui a permis de repérer les bâtiments à rénover, la réalisation des plans des immeubles a été conduite, puis, un chiffrage par bâtiment a été fait, un appel d'offres a été lancé, un dialogue compétitif a eu lieu, et une décision finale du choix d'EDF Optimal Solution a été prise avec des travaux répartis sur 3 ans pour permettre une meilleure mobilisation des entreprises. La Ville a profité de ces travaux de rénovation thermique pour y adjoindre les travaux d'accessibilité. M. LE MAIRE en profite pour remercier les élus et les services qui se sont investis dans cette opération d'envergure.

Quant au devenir du bâtiment de l'École Briand, M. LE MAIRE répond que la Ville se laisse le temps de la réflexion et la question sera soumise à un Comité Exécutif Local.

**Décision :**

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à la majorité avec 32 voix pour et 1 ne prenant pas part au vote (GAFFIOT Thierry),

- **CONFIRME** le programme de travaux à réaliser dans le cadre de l'extension de l'École du Couchant,

- **APPROUVE** le plan de financement tel qu'exposé ci-dessus,



- **SOLLICITE** les aides auprès des financeurs Etat, Caisse Nationale d'Allocations Familiales, Conseil Départemental, Ministère de l'Intérieur au titre des fonds ministériels exceptionnels,
- **S'ENGAGE** à compenser par son autofinancement la différence entre le coût réel et le financement obtenu si celui-ci s'avérait moindre que sollicité,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits sur le budget 2016.

---

**Dossier n°19**

**Rapporteur :** M. John HUET

**OBJET :** **Taxe sur la consommation finale d'électricité - Fixation du coefficient multiplicateur unique pour 2016**

Exposé :

L'article 37 de la loi n°2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificatives pour 2014 prévoit qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, les taxes locales sur la consommation finale d'électricité (TCFE) seront calculées en appliquant aux tarifs de base un des coefficients multiplicateurs prévus par le législateur. Pour les Communes ou les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale compétents pour percevoir la fraction communale de la TCFE, les coefficients applicables sont 0, 2, 4, 6, 8, 8,50.

Auparavant une indexation s'appliquait aux limites supérieures des coefficients multiplicateurs, ce qui pouvait contraindre les collectivités à délibérer chaque année. A compter de 2016, ce sont les tarifs légaux de la taxe qui seront actualisés en proportion de l'indice moyen des prix à la consommation, hors tabac, établi pour l'avant dernière année et le même indice établi pour l'année 2013.

A titre d'information, les tarifs légaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 seront de :

- 0,75 € par mégawattheure pour toutes les consommations non professionnelles ainsi que pour les consommations professionnelles issues d'installations d'une puissance inférieure ou égale à 36 kilovoltampères,
- 0,25 € par mégawattheure pour les installations d'une puissance supérieure à 36 kilovoltampères et inférieure ou égale à 250 kilovoltampères.

Vu la délibération en date du 15 septembre 2014 par laquelle le Conseil Municipal a fixé à 8,50 le coefficient multiplicateur de la taxe sur la consommation finale d'électricité pour l'année 2015, il est proposé de fixer à 8,50 le coefficient pour l'année 2016.

Le Comité Exécutif Local, dans sa séance du 31 août 2015, a émis un avis favorable.

Décision :

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de fixer à 8,50 le coefficient multiplicateur de la taxe sur la consommation finale d'électricité pour l'année 2016.

## Dossier n°20

**Rapporteur :** M. John HUET

**OBJET :** **PMI multi-accueil de Pavigny - renouvellement de la convention de fonctionnement**

### Exposé :

Chaque année, le Conseil Départemental du Jura participe au financement des dépenses de fonctionnement du multi-accueil de Pavigny à hauteur de 20 % du coût du poste de direction de l'établissement, en contrepartie du rôle de Protection Maternelle et Infantile (PMI) que le multi-accueil assure sur une partie de ses missions.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention qui renouvelle cette participation financière du Conseil Départemental au titre de l'année 2015.

Le Comité Exécutif Local, dans sa séance du 31 août 2015 a émis un avis favorable.

### Décision :

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les termes de la convention relative à la participation financière du Département du Jura aux frais de fonctionnement de l'établissement Multi-Accueil non permanent d'enfants sis rue de Pavigny à Lons-le-Saunier, établie pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015,

- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention ainsi que tout avenant après avis du Comité Exécutif Local.

---

## Dossier n°21

**Rapporteur :** M. John HUET

**OBJET :** **Maison Commune - convention de prise en charge de personnels**

### Exposé :

Par délibérations du 16 janvier 2006, du 30 mars 2009 et du 18 novembre 2011, le Conseil Municipal avait décidé de prendre en charge le coût de deux postes du centre social de la Maison Commune, soit un animateur pour le Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) et un éducateur de jeunes enfants pour la ludothèque.

La dernière convention inhérente à cette décision est arrivée à échéance le 31 décembre 2014.

Il est proposé au Conseil Municipal de poursuivre le principe du financement de ces deux postes et de convenir en conséquence la conclusion d'une nouvelle convention avec l'association de la Maison Commune pour l'année 2015.

Le Comité Exécutif Local, dans sa séance du 31 août 2015, a donné un avis favorable.

Décision :

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

- **DECIDE** de poursuivre la prise en charge du financement de deux postes d'animateur « Accueil de Loisirs » et « Ludothèque » pour le Centre Social de la Maison Commune pour l'année 2015,
- **APPROUVE** les termes de la convention jointe et **AUTORISE** le Maire à la signer, ainsi que tout avenant après avis du Comité Exécutif Local,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget de fonctionnement 2015 chapitre 012 Charges de personnel.

---

**Dossier n°22**

**Rapporteur :** M. John HUET

**OBJET :** **Mission de prévention spécialisée sur la Ville - convention de fonctionnement - année 2015**

Exposé :

Le Conseil Départemental du Jura participe depuis 2004 au financement de la mission de prévention spécialisée sur la Zone Urbaine Sensible des quartiers de la Marjorie et des Mouillères.

Par une délibération du 9 juillet 2007, le Conseil Départemental avait arrêté sa nouvelle politique d'intervention et de financement en matière de prévention spécialisée, dans l'objectif de privilégier une harmonisation de son action en la matière ; il avait institué dans ce cadre un dispositif spécifique de soutien financier aux collectivités, repris dans chacune des conventions annuelles de partenariat.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention tripartite Conseil Départemental - Ville de Lons-le-Saunier - Association Maison Commune établie pour l'exercice 2015 ; cette dernière prévoit notamment la participation du Conseil Départemental au financement de deux postes d'éducateurs spécialisés ainsi que des frais de fonctionnement, pour un montant maximum de 60 000 €.

Le Comité Exécutif Local, dans sa séance du 31 août 2015, a émis un avis favorable.

Décision :

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les termes de la convention relative au fonctionnement d'une mission de prévention spécialisée sur la ville de Lons-le-Saunier, à conclure avec le Conseil Départemental du Jura et l'Association Maison Commune, pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015,
  - **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention ainsi que tout avenant après avis du Comité Exécutif Local.
-

## Dossier n°23

**Rapporteur :** M. John HUET

**OBJET :** Evolution du tableau des emplois

### Exposé :

Dans le cadre de l'organisation des services, de la gestion des carrières des agents et de l'adaptation nécessaire aux mouvements de personnels, il est proposé au Conseil Municipal de procéder sur le tableau des emplois aux modifications suivantes :

au 1<sup>er</sup> juillet 2015 :

- transformation d'un emploi d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet en adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet ;
- suppression de deux emplois d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet ;
- suppression de deux emplois d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (91 % et 80 % d'un temps complet) ;
- suppression de trois emplois d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet ;
- Transformation d'un emploi d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe en Adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe.

Le Comité Exécutif Local, dans sa séance du lundi 31 août 2015, a émis un avis favorable.

### **Débat :**

M. LE MAIRE précise que la Commission Administrative Paritaire s'est tenue ce matin même pour procéder à la nomination d'agents qui avaient réussi leur concours d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe, ce qui explique ces transformations d'emploi.

### Décision :

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à la majorité avec 27 voix pour et 6 abstention(s) (PETITJEAN Paule, BORCARD Claude, RAVIER Jean-Yves, PERRIN Anne, DUVERNET Marc-Henri, GAFFIOT Thierry),

- **DECIDE** les transformations et les suppressions d'emplois telles que présentées ci-dessus, à effet du 1<sup>er</sup> juillet 2015,

- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2015.

---

M. LE MAIRE donne connaissance des arrêtés pris en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## **Lédo Rock – Occupation salle du Puits Salé – 2015/2016**

V-2015-0012

- Article 1 : La salle du Puits Salé sera mise à disposition de l'association Lédo Rock à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015.
- Article 2 : Les jours et horaires de mise à disposition sont les lundis, mardis et jeudis de 17 h 30 à 22 h 30.
- Article 3 : Une participation mensuelle aux frais de fonctionnement de 250 € se ra acquittée trimestriellement par l'association.
- Article 4 : Cette mise à disposition prendra fin le 30 juin 2016.
- Article 5 : Une convention est conclue ente la Ville et l'association Lédo Rock pour régler les conditions de mise à disosition.
- Article 6 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.
- 

## **Occupation du domaine public par la Société GIRODMÉDIA - Redevance**

V-2015-0013

- Article 1 : Compte tenu de l'occupation effective du domaine public par les abris-bus et panneaux d'affichage exploités par la Société GIROD MEDIAS durant les exercices 2011 et 2012, il y a lieu de facturer la redevance pour cette occupation.
- Article 2 : Un protocole d'accord entre la Ville et la Société règle les modalités du versement de cette redevance.
- Article 3 : Le montant de la redevance est fixé à 21 % du chiffre d'affaires annuel hors taxes lié à l'exploitation du mobilier urbain par la Société GIRODMEDIAS.
- Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal de la Ville de Lons-le-Saunier sont chargés de l'application du présent arrêté.
- 

## **Spectacle « Il était une fois Rouget de Lisle » - Tarifs**

V-2015-0014

- Article 1 : La Ville de Lons-le-Saunier organise un spectacle historique intitulé « Il était une fois Rouget de Lisle » qui sera joué les 10 – 11 – 12 et 13 juillet 2015.
- Article 2 : Le tarif d'entrée à ce spectacle est fixé à 5 € à partir de 16 ans.
- Article 3 : L'Office de Tourisme « Les Coteaux du Jura », dont les agents seront habilités, sera chargé de la pré-vente des billets et la recette sera encaissée sur la régie ouverte pour la perception des entrées au Musée Rouget de Lisle.
- Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.
-

**Stationnement Payant  
Parking Liberté – Tarif  
V-2015-0015**

- Article 1 : Les tarifs de l'horodateur situé au parking Liberté sont fixés comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 :
- 0,20 € la première heure  
1,00 € par heure suivante avec un stationnement limité à 5h maximum.
- Article 2 : Les recettes correspondantes seront inscrites au budget principal et au budget annexe parkings.
- Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.
- 

**Association Maison Commune  
Conseil d'Administration – Désignation des personnes qualifiées  
V-2015-0016**

- Article 1 : Les personnes qualifiées, membres du Conseil d'Administration de l'Association Maison Commune sont les suivantes :
- Madame Marie-Hélène MIASKOWSKI
  - Madame Marie-Jo PIRAT
  - Madame Marie-Claude BOURGEOIS
  - Monsieur Stéphane BILLAUDEL
  - Monsieur Jean-Louis MUSILLON.
- Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services et le Président de l'Association Maison Commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.
- 

**Financement des investissements 2015  
Souscription d'un emprunt de 1 500 000 € auprès du Crédit Mutuel  
V-2015-0017**

- Article 1 : Afin de financer les investissements 2015, la ville de Lons-le-Saunier recourt à un emprunt d'un montant de 1 500 000 € contracté auprès du Crédit Mutuel.
- Article 2 : **Principales caractéristiques du contrat de prêt** :
- |                              |  |
|------------------------------|--|
| Montant du contrat de prêt : | 1 500 000 €  |
| Durée du contrat de prêt :   | 15 ans   |
| Taux fixe :                  | 1,40 %   |
| Calcul des intérêts :        | 365/365 jours.   |
| Périodicité :                | Trimestrielle.   |
| Amortissement du capital :   | Constant.  |
| Remboursement anticipé:      | A chaque échéance moyennant une indemnité actuarielle due uniquement en cas de baisse des taux sur le marché . |
| Frais de dossier :           | 0,10 %.  |
- Article 3 : **Etendue des pouvoirs du signataire** :
- Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec le Crédit Mutuel, et habilité à procéder ultérieurement, sans autre arrêté et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.
- Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services de la ville de Lons le Saunier est chargée de l'exécution du présent arrêté.
-

## Salle de spectacles du Bœuf sur le Toit

### Tarifs 2015

V-2015-0019

Article 1 : Une nouvelle salle de spectacles sur le site du Bœuf sur le Toit ouvrira ses portes à compter du 15 septembre 2015.

Article 2 : La Ville percevra les frais de location de cette salle et il y a lieu de fixer les tarifs comme suit :

- Par jour d'occupation simple :	80 €
ou à l'heure (si moins de 5h) :	8 €

- Par jour de représentation, selon tarif d'entrée du spectacle :	
- gratuit ou < à 5 €	200 €
- de 5 à 10 € inclus	400 €
- > à 10 € et < à 20 €	600 €
- > à 20 €	800 €

Lorsque plusieurs tarifs sont pratiqués, prise en compte du tarif médian entre le moins cher et le plus cher.

- Par jour de représentation pour organisateurs privés	3 000 €
--	---------

Il sera ajouté à ces tarifs un forfait de 10 € par jour d'occupation et de 20 € par jour de représentation pour les frais correspondant aux fluides.

Une gratuité de location (jour de représentation) par an sera accordée aux associations participant au Comité de Programmation du Bœuf sur le Toit.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

---

M. LE MAIRE précise que la prochaine séance du Conseil Municipal se tiendra le 23 novembre 2015.

La séance est levée à 23h45.

## **Questions orales :**

M. LE MAIRE donne la parole à M. BORCARD qui souhaite avoir des informations sur le quartier de la Gare (conformément à l'intervention n°4 jointe en annexe) en quatre points :

- L'aménagement de la zone SERNAM dont le bâtiment vient d'être démoli
- Le permis de construire de MAC DO qui va permettre l'aménagement du Pôle d'Echange Multimodal
- La réhabilitation de l'ex centre de tri
- L'écoquartier des Rochettes.

M. LE MAIRE répond, s'agissant du terrain SERNAM, que cette opération est d'ordre privé, et que la Ville s'est positionnée en facilitateur puisqu'elle mis en relation le propriétaire avec le promoteur IBS/ GERIM. M. LE MAIRE ajoute qu'il avait demandé au propriétaire, par lettre recommandée avec accusé réception de procéder à la démolition de ce bâtiment, faute de quoi, il prendrait un arrêté de péril.

Des négociations seront encore à mener, mais le terrain SERNAM devrait pouvoir accueillir Mac Do qui se déplacera, un restaurant Courte Paille et 4 cellules commerciales, avec des bureaux à l'étage.

Pour le projet de la gare, les Services Techniques ont établi un schéma d'aménagement pour la réalisation du Pôle d'Echange Multimodal et le dernier comité de pilotage a eu lieu le 06 juillet dernier avec l'ensemble des partenaires concernés. L'approche est intéressante et constructive. Devant le parvis, il est prévu le retrait du Mac Do et la création de places de stationnement pour les véhicules pour personnes à mobilité réduite et pour les taxis. Il est prévu également la création d'un passage souterrain et la réalisation d'une gare routière adaptée aux cars.

La gare routière est destinée à accueillir des bus de 15 mètres de long pour qu'ils puissent se garer latéralement et éviter ainsi une dangerosité pour les piétons.

Sur la partie Rodeau, les services ont prévu la création de deux giratoires, un au niveau du Pont de Macornay et l'autre au niveau de l'avenue du 44<sup>ème</sup> RI.

La partie centrale fera l'objet ultérieurement d'une transaction avec le propriétaire du terrain Mac Do. Les travaux pourront débuter par la partie Sernam et il a demandé à la SNCF de prévoir un système de compostage des billets avec un guichet automatique au niveau du parking situé derrière la gare, propriété de la Ville.

Enfin, s'agissant du réaménagement du Centre de tri postal, l'étude présentée par le cabinet MP CONSEIL à 8 millions d'euros n'est pas réalisable en l'état compte tenu des finances des collectivités. Une réflexion est menée par le promoteur de la Sernam pour la création d'ateliers relais destinés à des jeunes créateurs compte tenu de la proximité de la gare.

Quant à l'avancement de l'écoquartier, le Conseil Municipal avait effectivement pris une délibération en avril 2014 pour le lancement d'une étude, mais ce dossier a été décalé en raison des contraintes budgétaires, d'autant que son financement par la Région ne nécessite pas un engagement avant 2017.

**Question n°2** : Rapatriement du Pavillon Français de l'exposition universelle de Milan sur le site de Juraparc.

Mme PERRIN intervient pour solliciter M. LE MAIRE et connaître son opinion sur l'idée, parue dans la presse, de rapatrier le pavillon français de l'exposition universelle de Milan en lieu et place de Juraparc incendié en mai dernier (conformément à l'annexe n°5).



M. LE MAIRE répond que l'idée a été émise par M. FABRY, Maire de Verges qui, par mail en date du 26 juin dernier, l'a sensibilisé sur cette opportunité.

De ce fait, début septembre M. LE MAIRE a écrit à M. LE FOLL, Ministre de l'Agriculture pour solliciter un rendez-vous et voir dans quelles conditions ce rapatriement pourrait s'effectuer. Mais il convient de vérifier en amont la faisabilité technique et financière.

### **Question n°3 :**

Puis, M. LE MAIRE donne la parole à Mme PETITJEAN et à M. GAFFIOT dont les interventions sont jointes en annexes n°6 et n° 7 qui demandent quelle est la position de la Ville sur l'accueil des réfugiés.

M. GAFFIOT, en ce 21 septembre, journée mondiale de la paix, rappelle que les familles et les enfants n'aspirent qu'à vivre en sécurité et en liberté. Beaucoup de maires, toute tendance politique confondue ont donné des signes forts pour l'accueil de ces familles. Est-il possible que Lons puisse dire clairement à l'État que la Ville s'inscrit dans cette démarche d'accueil.

M. LE MAIRE confirme que depuis des décennies, y compris du temps de son prédécesseur, la Ville accueille des réfugiés. La Ville dispose de 34 places et elle a déjà accueilli des familles en provenance du KOSOVAR, de l'ALBANIE. S'agissant de l'accueil de familles syriennes, l'État a le premier rôle et a programmé une réunion le mercredi 23 septembre pour déterminer le nombre de réfugiés dans le Jura à accueillir ainsi que le calendrier correspondant.

Le SIAO, géré par le CCAS, accueille dans le Jura 140 personnes en situation de détresse. La Ville, en plus de ses places au CHRS, dispose de 4 appartements qui peuvent être mis à la disposition de familles de réfugiés quelle que soit leur provenance. Des associations telles que OASIS, AIR, le Secours Catholique apportent leur contribution pour la restauration.

M. LE MAIRE est d'accord pour dire que Lons peut accueillir des familles en recherchant les solutions les plus adaptées pour que les enfants puissent aller à l'école. M. LE MAIRE rappelle que la Ville dispose de capacités d'hébergement et d'appartements qui peuvent être utilisés de façon à recevoir des familles en situation d'urgence mais il insiste sur le fait que ces appartements ont vocation à accueillir des ressortissants nationaux ou étrangers. M. LE MAIRE préfère une approche généraliste, impersonnelle et pouvoir affecter les logements à ceux qui en ont besoin.

Mais M. LE MAIRE réaffirme que si l'État délivre le statut de réfugié, il faut qu'il y ait un accompagnement scolaire et social et des capacités d'emploi dans notre bassin de vie. Il est nécessaire d'avoir une vision globale dans cette démarche.

## RÉCAPITULATION

- Abattoirs municipaux – Délégation de service Public – Rapport d'activités 2014	26
- Association ELAN – Subvention exceptionnelle	25
- Association Maison Commune – Convention d'objectifs et de moyens	6
- Camping municipal de la Marjorie – Délégation de Service Public - Rapport d'activités 2014	27
- Casino de Jeux – Délégation de Service Public – Rapport d'activités 2014	28
- Centre funéraire – Rapport d'activités du délégataire – Exercice 2014	30
- Contrat de Ville – Convention cadre 2015/2020	23
- Convention entre la Caisse d'Allocations Familiales du Jura et la Ville de Lons - Mise en place d'ateliers avec une psychomotricienne en crèche familiale	25
- École du Couchant – Travaux d'extension – Plan de financement	31
- Espace Communautaire Lons Agglomération – Compte-rendu d'activités – Exercice 2014	8
- Motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France – Baisse des dotations de l'État	3
- Musées – Dépôt des vestiges archéologiques du site de Thervey	19
- Musées – Secteurs d'Archéologie et Beaux-Arts – Restaurations d'œuvres - Demande de subvention	20
- Percée du Vin Jaune 2016 – Subvention exceptionnelle	18
- Personnel – Évolution du tableau des emplois	36
- Personnel – Maison Commune – Convention de prise en charge de personnels	34
- Personnel – Mission de prévention spécialisée sur le Ville – Convention de fonctionnement – Année 2015	35
- Personnel – PMI Multi-accueil de Pavigny – Renouvellement de la convention de fonctionnement	34
- Piscine de l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation – Convention avec le Département du Jura, l'Université de Franche-Comté et ECLA	22
- Programme Local de l'Habitat d'ECLA – Période 2015-2020	12
- SIAAL – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement - Exercice 2014	15
- SYDOM – Service élimination des déchets – Rapport annuel 2014	16
- Taxe sur la consommation finale d'électricité – Fixation du coefficient multiplicateur unique pour 2016	33

-=-=-=-

## ARRÊTÉS L. 2122-22

- Association Maison Commune – Conseil d'Administration – Désignation des personnes qualifiées	38
- Financement des investissements 2015 – Souscription d'un emprunt de 1 500 000 € auprès du Crédit Mutuel	38
- Occupation du domaine public par la Société GIRODMÉDIAS – Redevance	37
- Salle de spectacles du Bœuf sur le Toit – Tarifs 2015	39
- Salle du Puits Salé – Occupation de la salle par Léo-Rock 2015/2016	37
- Spectacle « Il était une fois Rouget de Lisle » - Tarifs	37
- Stationnement Payant – Parking Liberté – Tarif	38

-----